



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

12^e séance plénière

Lundi 27 septembre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 à l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Lengsavad (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, je voudrais remercier M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session pour son dévouement et son ardeur au travail et souhaiter la bienvenue à M. Jean Ping, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie de la République gabonaise, à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée.

À cette occasion, je voudrais également féliciter le Secrétaire général Kofi Annan pour ses efforts inlassables en vue de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace, et notamment d'avoir pris l'initiative de mettre en place le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, chargé d'étudier la réforme de l'Organisation et de faire des recommandations à l'Assemblée générale. Les États Membres attendent avec intérêt ces recommandations très attendues.

En 2000, la Déclaration du Millénaire, document jalon, a été une manifestation de notre ferme volonté de faire face aux défis pressants de notre époque. Les Objectifs du Millénaire pour le développement sont devenus des références fondamentales dans nos efforts pour aboutir à une croissance économique et à un développement durable. Ces quatre dernières années, leur mise en œuvre aux niveaux mondial et régional ont été un succès dans certains pays, tandis que de nombreux pays en développement, surtout les moins avancés, ont du mal à atteindre ces objectifs en raison de conditions défavorables. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao considère la séance plénière de haut niveau qui examinera l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, prévue pour l'an prochain, comme une occasion essentielle pour la communauté internationale de faire le bilan des progrès réalisés et d'élaborer des mesures pour obtenir les ressources financières nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats dans les années à venir.

La situation internationale continue de connaître une évolution rapide et complexe. À cet égard, la paix et la sécurité internationales doivent être préservées à tout prix. Le Mouvement des pays non alignés, à la Conférence ministérielle qu'il a tenue à Durban (Afrique du Sud) du 17 au 19 août 2004, a rappelé son attachement au multilatéralisme et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le renforcement et la promotion du processus multilatéral aideraient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

certainement le monde à être plus à la hauteur des défis internationaux.

Aujourd'hui, les armes de destruction massive – qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires – constituent toutes de graves menaces à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et mondial et sont loin d'être totalement éliminées. Nous devons donc tous œuvrer de concert pour que ces armes inhumaines disparaissent de la surface de la Terre.

Le terrorisme continue de provoquer des désastres pour l'humanité et de mettre en péril la sécurité nationale et internationale. Nous exhortons la communauté internationale à coopérer davantage aux niveaux national, régional et international dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Tous les actes de terrorisme, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, sont criminels et injustifiables. À ce titre, la République démocratique populaire lao réaffirme qu'elle compte continuer à coopérer avec la communauté internationale sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des conventions internationales pertinentes.

L'année 2005 marquera le cinquantième anniversaire de la Conférence afro-asiatique de Bandung. La commémoration de ce cinquantenaire sera une occasion cruciale pour réaffirmer solennellement la validité des principes essentiels de l'esprit de Bandung que sont la solidarité, l'amitié et la coopération, qui servent encore de fondement efficace pour le règlement des problèmes mondiaux et la promotion de bonnes relations entre les pays et peuples du monde.

La détérioration croissante de la situation en matière de sécurité en Iraq est récemment devenue une source d'inquiétude. La République démocratique populaire lao exprime son espoir qu'une solution pacifique pourra être trouvée afin de parvenir à la paix et la stabilité et pour garantir le bien-être du peuple iraquien.

Nous saluons les efforts en cours pour trouver une solution pacifique à la question de la péninsule coréenne par la convocation de trois séries de pourparlers à six. Nous espérons que toutes les parties concernées s'impliqueront dans ces pourparlers, afin d'aboutir à une paix permanente et à la sécurité dans la péninsule coréenne, créant ainsi des conditions propices à une réunification pacifique.

La violence se poursuit sans relâche dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Cette violence porte préjudice aux efforts de paix au Moyen-Orient et prolonge les souffrances des peuples de la région. Nous exhortons donc toutes les parties concernées à engager un dialogue sérieux, à régler leur conflit et à concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix au sein de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le mois dernier, à sa Conférence ministérielle de Durban, le Mouvement des pays non alignés a lancé à nouveau un appel au Gouvernement des États-Unis pour qu'il lève le blocus économique, financier et commercial appliqué à Cuba. Cet embargo unilatéral, qui a occasionné d'immenses pertes matérielles et des dégâts économiques pour le peuple cubain, va à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il est grand temps que l'embargo soit levé.

En s'appuyant sur la dynamique créée par l'événement historique qu'a été la conférence ministérielle internationale d'Almaty, au Kazakhstan, sur les besoins particuliers des pays en développement sans littoral, la République démocratique populaire lao, en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, n'a pas ménagé ses efforts pour faire bénéficier ces pays en développement vulnérables d'avantages particuliers. Nous souhaitons témoigner notre gratitude à la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a reconnu aux pays en développement sans littoral le statut de petites économies vulnérables. Nous espérons que cette reconnaissance particulière sera accordée par d'autres instances et organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce, car un meilleur accès aux marchés internationaux pour les produits qui ont de l'intérêt pour nos pays représenterait une aide significative, nous permettant de surmonter en partie notre handicap géographique en tant qu'États sans littoral.

Le problème mondial du trafic de drogues illicites et de la criminalité qui lui est associée reste un sujet de préoccupation pour la communauté internationale. En raison de sa nature transfrontalière et internationale, ce problème ne peut être traité efficacement que par la coopération internationale. Pour contribuer à la lutte contre ce fléau, la République démocratique populaire lao continue à bâtir et intensifier sa coopération aux

niveaux national, régional et international. De ce fait, la culture de l'opium dans notre pays a chuté de façon significative en 2004 par rapport à 2003; et nous nous efforcerons d'éliminer la culture du pavot à opium d'ici à 2005. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle maintienne son appui financier pour aider notre pays à régler un grand nombre de problèmes, notamment le traitement des opiomanes, la création d'emplois nouveaux et durables et la mise en place des infrastructures nécessaires pour empêcher les anciens cultivateurs de pavot à opium de reprendre cette culture.

Au cours de l'année écoulée, le peuple lao, toutes ethnies confondues, tous milieux confondus et toutes religions confondues, a vécu dans la solidarité et l'harmonie. L'ensemble du pays continue de jouir d'une forte stabilité sociale et politique. L'économie a connu une croissance soutenue, à un taux de 6,5 %. La pauvreté du peuple a été progressivement réduite, et les relations de coopération externe ont été considérablement élargies. D'ici la fin de l'année, la République démocratique populaire lao accueillera le 10^e Sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ainsi que d'autres sommets avec les partenaires du dialogue de l'ANASE. À cette occasion, un certain nombre de textes importants seront adoptés, afin de donner une nouvelle impulsion à l'intégration régionale et à la mise en place de la communauté de l'ANASE d'ici à 2020.

En près de 60 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies a joué son rôle dans la promotion de la paix et la sécurité internationales et du développement socioéconomique. L'Organisation a remporté de nombreux succès. Alors que nous entrons dans le XXI^e siècle, le monde d'aujourd'hui est encore confronté à de nombreux problèmes complexes, tels que les guerres, les conflits armés, le terrorisme, la criminalité mondiale, la traite d'êtres humains, le réchauffement de la planète, la dégradation de l'environnement, le VIH/sida et d'autres maladies, ainsi que la marginalisation des pays en développement, notamment les trois groupes les plus vulnérables parmi eux : les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La communauté internationale se doit de coopérer et de travailler collectivement par le biais de l'ONU pour répondre aux défis mondiaux de notre époque.

Il faut réformer l'Organisation des Nations Unies pour la rendre plus efficace et plus démocratique. L'Assemblée générale doit jouer un rôle important et plus actif dans la gestion des affaires mondiales. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, nous souhaitons réaffirmer la position que la République démocratique populaire lao a déjà exprimée depuis plusieurs années, qu'il faut augmenter le nombre de membres permanents et non permanents issus des pays développés et des pays en développement, conformément au principe de la répartition géographique équitable et prenant en compte l'importance relative des différents pays. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao est pour que le Japon, l'Allemagne et l'Inde soient des membres permanents dans un nouveau Conseil de sécurité élargi.

Tout ceci contribuerait grandement à la réalisation de notre objectif ultime : faire de l'ONU, notre Organisation universelle, une organisation qui recueille la confiance des États Membres.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Hor Namhong, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

M. Hor (Cambodge) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux autres États Membres pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je suis confiant que votre grande expérience et votre sagesse vous permettront de diriger avec succès les travaux de cette session importante pour le monde difficile dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Je salue les efforts déployés par M. Julian Hunte et sa contribution à l'Organisation des Nations Unies en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. J'exprime également ma reconnaissance au Secrétaire général Kofi Annan pour l'engagement, le dévouement et la volonté politique dont il fait preuve pour une meilleure réalisation des objectifs et de la mission de l'ONU dans notre monde toujours plus complexe.

Depuis le 11 septembre 2001, la réponse au terrorisme, aux niveaux mondial, régional et national; a été intense et considérable.

Néanmoins, en dépit des progrès que nous avons réalisés dans nos efforts, partout dans le monde des pays subissent encore des attentats terroristes qui continuent à tuer des innocents. Je crois donc que notre réaction face à cette menace meurtrière qui pèse sur l'humanité doit être plus globale. Toutefois, je crois aussi que, tout en luttant inlassablement contre le terrorisme, nous devrions faire de notre mieux pour en comprendre les causes profondes. À ce moment-là, nous pourrions espérer éliminer le terrorisme.

Lorsque les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été lancés en 2000, ils représentaient de grands espoirs pour les pays en développement, mais il n'y a pas eu, à ce jour, de véritables résultats. Dans de grandes parties du globe, la pauvreté reste l'un des plus grands problèmes, plus de 1,2 milliard de personnes survivant avec moins d'un dollar par jour. La réduction de la pauvreté mondiale n'incombe pas aux seuls pays en développement; c'est aussi la responsabilité conjointe de la communauté internationale, en particulier des pays développés. Il est peut-être temps de passer des simples déclarations à des actes concrets.

Pour ce qui est du conflit au Moyen-Orient, je crois que la communauté internationale doit continuer à appuyer les droits sacrés et inaliénables du peuple palestinien à un État indépendant. Nous devons également exhorter toutes les parties concernées à mettre, une fois pour toutes, un terme à la violence. Toutes les parties doivent laisser de côté leur haine et leur animosité historique. Palestiniens et Israéliens doivent comprendre qu'ils ont les mêmes droits de coexister et de vivre côte à côte dans la paix et l'harmonie pour le bien de leurs peuples et de la paix dans la région.

S'agissant de la situation en Iraq, je crois que la violence sans fin qui y règne en ce moment n'a pas créé des conditions propices à la réconciliation nationale et à la paix. Je suis d'avis que l'ONU et la communauté internationale doivent faire tout leur possible pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité politique en Iraq afin que le peuple iraquien ait la possibilité de choisir, en toute souveraineté, ses propres dirigeants et son propre gouvernement. Je crois que la démocratie ne saurait être exportée ou importée; c'est un état d'esprit qui doit être appris.

Pour ce qui est de la question de Taiwan, le Cambodge est d'avis que c'est une question vitale, non

seulement pour la Chine, mais également pour l'ensemble de la région. Le Cambodge, comme d'autres membres de la communauté des nations, appuie sans équivoque une véritable politique « d'une seule Chine », car nous reconnaissons que Taiwan fait partie intégrante de la Chine.

Chaque année à l'Assemblée générale, la plupart des membres de cette institution mondiale appellent à la réforme de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité. Effectivement, le Cambodge estime que la réforme du Conseil est essentielle, non seulement pour la crédibilité de cet organe lui-même, mais également pour celle de tout le système des Nations Unies. La réforme du Conseil de sécurité reflètera indubitablement les réalités du monde d'aujourd'hui. En élargissant la composition du Conseil, nous le rendrons plus représentatif, plus démocratique et plus efficace. À cet égard, le Cambodge appuie les candidatures du Japon, de l'Allemagne et de l'Inde à des sièges permanents au Conseil. Le nombre des membres non permanents représentant diverses parties du monde devrait également être augmenté.

Le Cambodge voudrait appeler tous les États Membres à appuyer sa candidature à un siège non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2006-2007. Depuis son adhésion à l'ONU en 1955, le Cambodge n'y a jamais occupé une quelconque position, bien que nous ayons toujours travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation.

Avec la formation de son nouveau gouvernement en juillet de cette année, et avec l'adoption de sa stratégie rectangulaire et de son programme politique, le Gouvernement royal du Cambodge a accordé la priorité absolue à la bonne gouvernance afin de procéder à une réforme dans des domaines clefs et de mettre en œuvre les quatre piliers de sa stratégie rectangulaire de développement socioéconomique.

Pour terminer, je crois que nous devons veiller à ce que les Objectifs du Millénaire pour le développement fassent l'objet d'un suivi et soient menés à bien pour répondre aux espoirs des milliards de pauvres des pays en développement. Par ailleurs, je pense que la réduction de la pauvreté doit rester une priorité collective de premier ordre de la communauté internationale afin de combler l'écart entre les nantis et les démunis. Compte tenu des défis qui posent des menaces plus grandes que jamais au monde d'aujourd'hui – le terrorisme, la violence, les conflits,

la pauvreté, les épidémies de maladies infectieuses, la dégradation de l'environnement, etc., – je suis fermement convaincu que nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace pour relever au mieux ces défis. C'est pourquoi l'Organisation doit être vraiment représentative, pleinement démocratique et fermement attachée à la cause de l'humanité.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rashid Meredov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je voudrais d'emblée dire combien je suis reconnaissant de l'honneur qui m'est fait de prendre la parole à cette tribune et de transmettre, au nom du Président du Turkménistan, M. Saparmurat Niyazov, nos meilleurs vœux de paix et de prospérité aux peuples de toutes les nations du monde. Je voudrais également féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son élection à cet éminent poste de responsabilité, et lui souhaiter plein succès dans la conduite fructueuse des travaux de la cinquante-neuvième session.

Les événements que connaît le monde aujourd'hui – événements qui influent sur le développement de chaque région et de chaque pays – témoignent des changements profonds qui sont intervenus dans la signification des processus historiques qui se déroulent dans des circonstances nouvelles. Notre aptitude à élaborer et à appliquer des approches qualitativement nouvelles pour ce qui est des interactions au sein de la communauté des nations déterminera dans une grande mesure le niveau de sécurité et de stabilité maintenu de par le monde. Dans ce contexte, le principe immuable et la direction fondamentale de la politique extérieure du Turkménistan restent le renforcement et le développement d'une coopération étroite avec l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son appui constant à la politique étrangère pacifique du Turkménistan.

Il convient de noter que l'un des domaines prioritaires de notre coopération avec l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention ou le règlement des conflits par des moyens et des processus politiques. S'agissant de ces questions, le Turkménistan est souvent devenu un centre où, sous l'égide de l'ONU et avec la

participation de ses représentants spéciaux, des négociations efficaces ont été menées à bien pour régler des situations complexes dans des pays de la région.

Au cours du présent débat général, il a été dit à plusieurs reprises que l'une des grandes menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité et la stabilité internationales, c'est le terrorisme. Après le 11 septembre 2001, le Turkménistan a été l'un des premiers pays à appuyer l'initiative de l'ONU visant à constituer une coalition internationale pour lutter contre le terrorisme, initiative à laquelle nous jouons un rôle actif.

Dans ce contexte, non seulement le Turkménistan condamne avec force tout acte de terrorisme partout dans le monde, mais il prend également des mesures législatives et pratiques précises pour lutter contre ce fléau et l'empêcher de se propager. Ceci est particulièrement pertinent du fait que la sécurité de la communauté mondiale est déterminée par la contribution effective de chaque pays au renforcement de sa propre stabilité interne, ainsi que par la coopération collective.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que dans les conditions actuelles, il nous faut élaborer les nouvelles modalités de l'interaction entre nos États, ainsi que dans le cadre de leurs activités conjointes dans les organisations internationales.

Même si le terrorisme revêt de nombreux visages, sa nature est unique, et à sa base, repose un égoïsme doctrinaire qui a été élevé par ses disciples au plus haut niveau du mal, de l'intolérance et de la cruauté. Le terrorisme ne reconnaît ni État ni nationalité; il n'est affilié à aucune religion ni à aucune culture. C'est pourquoi il faut unir nos efforts pour lutter contre le terrorisme et contre les terroristes.

C'est précisément une coordination étroite des mesures que prennent les membres de la communauté internationale, sur la base des règles du droit international, qui permet de créer dans le monde une situation où toute manifestation de terrorisme ne reste pas impunie et où il est possible de prendre des mesures efficaces pour le combattre. À cet égard, le Turkménistan est favorable à une mise en œuvre efficace d'un large système de mesures pour combattre le terrorisme, y compris une coopération active visant à trouver et à traduire en justice les organisateurs et les auteurs des actes terroristes.

Pour lutter contre le terrorisme international et pour protéger les droits et les libertés de nos citoyens, nous devons être en mesure de prévenir chacune de ses manifestations et de la contrecarrer, non seulement en la condamnant unanimement à l'échelle mondiale mais aussi grâce au haut degré de professionnalisme des services chargés de l'application des lois et aussi grâce à la mise en œuvre active de la totalité du vaste ensemble d'instruments juridiques internationaux établis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

L'adaptation du rôle de l'Organisation des Nations Unies commence à se faire jour, avec en toile de fond le développement actuel des processus tant mondiaux que régionaux qui nécessitent de concentrer les efforts collectifs et de prendre des décisions, en tenant compte d'une multitude d'intérêts. À cet égard, les principes fondamentaux de la coopération internationale énoncés dans la Charte et les critères, qui ont fait leur preuve au fil du temps, concernant les moyens de maintenir l'équilibre entre les intérêts sont pour nous de la plus haute priorité. En suivant une telle politique, le Turkménistan essaie toujours d'exploiter au maximum les capacités de la communauté des nations et des institutions en proposant et en mettant en œuvre des initiatives de politique étrangère.

À notre avis, de vastes possibilités existent dans le partenariat étroit avec l'Organisation des Nations Unies et avec ses structures spécialisées pour la mise en œuvre de programmes et de projets conjoints. À cet égard, nous aimerions exprimer notre reconnaissance pour la coopération qui nous a été offerte par les organismes spécialisés des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Fonds des Nations Unies pour la population. Grâce à l'interaction avec ces organismes, le Gouvernement turkmène conduit un certain nombre de grands projets qui donnent des résultats concrets dans la sphère sociale, dans le domaine des soins de santé, de l'éducation, de l'environnement, de la lutte contre le trafic illicite de drogues et dans un certain nombre d'autres domaines. Le Turkménistan maintiendra des liens étroits avec ces organismes des Nations Unies dans la recherche et la mise en œuvre de nouvelles possibilités de coopération.

Un exemple manifeste du partenariat stratégique du Turkménistan avec l'Organisation des Nations Unies a été la signature par mon gouvernement, en février 2004, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin de promouvoir le développement pour la période 2005-2009. Une caractéristique importante de ce document est le fait qu'il coïncide pleinement avec les priorités et les intérêts nationaux du Turkménistan, tels qu'ils ont été définis dans la stratégie nationale de développement de notre pays pour la période qui court jusqu'à 2020.

Une des composantes importantes de la politique turkmène est la dimension humaine. Notre pays travaille de concert avec les organisations internationales dans ce domaine. Depuis l'indépendance, nous avons travaillé à créer de véritables garanties pour l'application des droits personnels, politiques, économiques, sociaux et des autres droits du citoyen. Les droits personnels des citoyens sont spécifiquement reflétés dans les lois et dans les pratiques d'application des lois turkmènes sur des sujets comme l'abolition de la peine de mort, l'interdiction de la fouille des citoyens et l'interdiction de l'adoption de décisions spéciales concernant une personne dans le cadre de poursuites pénales. Le Turkménistan réaffirme par une action concrète la mise en œuvre de ces documents juridiques.

Chaque année, dans notre pays, il y a une amnistie générale par décret présidentiel, la prochaine aura lieu dans un mois. En conséquence, plus de 9 000 personnes seront amnistiées.

Il n'existe au Turkménistan aucune restriction sur le voyage de ses citoyens à l'étranger. La liberté d'enregistrement et de pratique des organisations et des groupes religieux est garantie, conformément au droit international universellement reconnu, quels que soient le nombre d'adhérents ou la religion. Un certain nombre de lois très importantes ont été adoptées sur ces questions, en vertu desquelles, à l'heure actuelle au Turkménistan, il y a différentes confessions inscrites et différentes religions pratiquées.

En ce qui concerne la dimension humaine, le Turkménistan a intensifié son travail avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). À notre invitation, en mars 2004, un groupe d'experts du HCDH a visité le Turkménistan et a, avec la partie turkmène, défini les domaines concrets de coopération et aidé à l'avancement de cette

dimension humaine, grâce notamment à l'assistance d'un point de vue méthodologique et juridique à la préparation des rapports nationaux sur les conventions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en ce qui concerne ces questions et sommes prêts à coopérer avec tous les organismes des Nations Unies et avec les autres organisations internationales.

Compte tenu de cette interaction très efficace, nous sommes préoccupés par le fait qu'en 2003, au sein de la Troisième Commission, l'on ait examiné un projet de résolution consacré aux droits de l'homme au Turkménistan. Un certain nombre de représentants de pays, qui ne se sont pas rendus au Turkménistan et qui n'ont donc pas pu se rendre compte de visu de la situation sur le terrain, ont pris la décision d'élaborer cette résolution consacrée au Turkménistan sans même avoir vu comment vivait notre population sur le terrain. De telles manœuvres, consistant à examiner unilatéralement des questions aussi graves, sont, selon nous, inacceptables et ne permettent pas de créer une atmosphère constructive. Prendre à la hâte des décisions, quelles qu'elles soient, ne saurait être bénéfique à l'établissement d'un dialogue constructif. Cela est essentiel, surtout compte tenu du principe du respect dû aux États, qui est pourtant un principe que doit respecter le système des Nations Unies puisqu'il est au cœur même de son système de valeurs.

En ce début de XXI^e siècle, notre région, la région de l'Asie centrale, connaît de nombreuses difficultés, et la façon dont sera noué un dialogue multilatéral sur les problèmes de la région dépendra pour beaucoup des perspectives de paix et de sécurité au niveau international.

Le Turkménistan accorde une importance prioritaire au rôle de l'ONU dans l'établissement d'un dialogue régional et interrégional pour chercher des solutions aux différentes difficultés que nous traversons. À cet égard, je souhaiterais appeler l'attention de l'Assemblée sur l'initiative prise par le Président du Turkménistan de créer un conseil consultatif des chefs d'État de l'Asie centrale.

Il s'agit de créer un organe interétatique au plus haut niveau chargé de mener des consultations régulières et d'élaborer des décisions communes face aux problèmes d'actualité touchant directement au sort des États de notre région et aux besoins réels de nos

citoyens. Nous pensons, en premier lieu, aux questions de coopération économique et commerciale, d'approvisionnement énergétique, de commerce frontalier, de transport ainsi que de coopération humanitaire. Selon nous, ce mécanisme de consultation multilatérale entre chefs d'État permettra que soient élaborées et appliquées des mesures conformes à nos intérêts communs et permettra la mise en place d'un système efficace d'interaction régional.

Au mois d'octobre 2003, a eu lieu à Achgabat, la première réunion du forum de prévention des conflits et du développement durable en Asie centrale, sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Dans le cadre du renforcement des instruments de la diplomatie préventive, nous considérons qu'il serait tout à fait utile que soit créé dans notre région un centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive. Le Turkménistan est d'ailleurs prêt à accueillir ce centre dans la capitale de notre État.

Une étape importante de l'intensification de la coopération régionale a été le parachèvement d'un projet de gazoduc transafghan, entre le Turkménistan, l'Afghanistan et le Pakistan. Le Turkménistan se félicite de l'intérêt manifesté pour ce projet majeur par de grandes sociétés et de grands groupes industriels et financiers. À cet égard, je voudrais souligner que l'ONU devrait faire jouer l'autorité importante dont elle jouit au niveau international pour élaborer un système de garanties politiques et juridiques garantissant la réalisation de ce projet dans de bonnes conditions.

Il importe de rappeler que par le passé, le Turkménistan avait demandé depuis cette tribune que soit élaborée et adoptée sous l'égide de l'ONU une convention internationale relative au régime régissant le fonctionnement des oléoducs inter-États et les garanties associées. Nous estimons qu'un document de ce type permettrait de créer un mécanisme politique et juridique viable pour le transport de matières premières vers les marchés mondiaux.

Sur la question de la mise en oeuvre d'une stratégie de développement sûre et du renforcement de la coopération dans la région, je voudrais appeler l'attention sur les questions de coopération internationale concernant la mer Caspienne. Ces questions portent avant tout sur la prospection des plus riches sources d'hydrocarbures de la mer Caspienne,

où sont en jeu non seulement les intérêts des pays de la région mais aussi ceux de nombreux autres États et sociétés transnationales. Notre politique vise précisément à concilier ces intérêts.

Il est bien connu que les réserves de pétrole et de gaz naturel de la mer Caspienne sont les sources d'énergie les plus importantes de la planète pour le XXI^e siècle. Leur prospection efficace et la construction d'une infrastructure d'oléoducs pour les transporter vers les marchés mondiaux permettraient à de nombreux États d'assurer une croissance importante de leur économie ainsi que le bien-être de leur population.

La rentabilité de l'activité économique sur la mer Caspienne est étroitement liée à la stabilité de la région de la Caspienne. Le Turkménistan est favorable à la constitution de la mer Caspienne en zone de paix, de stabilité et de coopération internationale durable.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'au XXI^e siècle, le système des Nations Unies a besoin d'une refonte radicale. Nous sommes favorables à la réforme de l'ONU, mais à condition uniquement qu'elle serve à en renforcer et en accroître le rôle dans le monde. À cet égard, une question importante consiste à assurer une représentation maximale des États au sein de l'ONU, dans l'ensemble de la communauté des nations, au sein des organismes spécialisés et du système des Nations Unies en général. En outre, l'ONU devrait tirer pleinement parti du potentiel et des atouts des États Membres. Ainsi, le Turkménistan, pour sa part, est prêt à mettre à la disposition des organismes des Nations Unies ses ressources afin d'accroître leur présence dans la région en ouvrant des bureaux et d'autres grandes représentations des organismes des Nations Unies dans notre capitale.

Il est évident que les tâches à réaliser dans le contexte des Nations Unies sont nombreuses et complexes. Il faut, pour s'en acquitter, avoir recours au plus grand nombre d'outils possibles mais également, avoir clairement conscience du rôle et de la responsabilité de chacun des pays de la communauté internationale. Le Turkménistan est fermement attaché à cette logique politique, car c'est elle qui permettra, à notre avis, de réaliser nos objectifs de paix et de développement économique, social et culturel.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M^{me} Billie Miller, Ministre d'État et Ministre des

affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade.

M^{me} Billie Miller (Barbade) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me joins aux orateurs qui m'ont précédée pour vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. La Barbade vous assure de toute sa coopération pendant l'année à venir.

Je voudrais remercier et féliciter votre prédécesseur, M. Julian Hunte, de la façon efficace dont il a dirigé la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. La Barbade était particulièrement satisfaite de l'élection d'un représentant d'un petit État insulaire des Caraïbes à ces hautes fonctions au sein de l'ONU, et le travail tout à fait remarquable du Président Hunte témoigne du rôle critique et efficace que les petits États insulaires peuvent jouer dans le processus multilatéral. Sa direction des travaux de revitalisation de l'Assemblée est particulièrement digne d'être notée.

Cette Organisation a été accusée d'être éloignée des réalités, ou pis encore, dépassée par rapport aux nouvelles évolutions, en dépit des vaillants efforts qu'elle a déployés ces dernières années pour promouvoir le développement, rétablir la paix et maintenir la sécurité dans de nombreuses régions du monde. Dans ces conditions, il incombe à tous les États Membres de réaffirmer leur attachement et leur appui au processus multilatéral, en recourant à l'ONU comme principale tribune de ce processus. Dans le même temps, il doit exister un processus constant d'examen, de réforme et de renouvellement de l'Organisation pour la maintenir en phase avec un climat international en constante évolution.

En outre, il est essentiel que la volonté politique soit présente dans la question apparemment inextricable de la réforme du Conseil de sécurité. La Barbade reste convaincue que le Conseil doit devenir plus représentatif de la composition actuelle de l'ONU, ainsi que plus transparent dans ses méthodes de travail et plus démocratique dans sa prise de décisions. Le Conseil de sécurité doit obtenir l'appui et la confiance de tous les Membres de l'ONU s'il veut s'acquitter de son important mandat dans un environnement international de plus en plus instable et peu sûr.

Nous devons également admettre que la réforme ne peut être confinée à l'ONU elle-même. Elle doit

s'accompagner d'un renouvellement de l'ensemble de l'architecture de gouvernance internationale. Les pays en développement ne manquent jamais d'être frappés de l'injustice et de l'hypocrisie profondes de ces appels à la démocratisation et à la bonne gouvernance dans les pays en développement quand ils ne s'accompagnent pas d'appels analogues au respect de ces valeurs au sein des organisations multilatérales, par lesquelles tant sont gouvernés et dont tant dépendent.

Permettre aux pays en développement d'avoir davantage voix au chapitre et de participer davantage au dialogue international et à la prise de décisions est une condition fondamentale de l'amélioration de la gouvernance économique mondiale. Le débat sur la réforme de l'architecture financière internationale ne doit pas rester limité aux salles de conférence et aux conseils d'administration des vénérables institutions de Bretton Woods; il doit trouver également une place de choix à l'ordre du jour de l'ONU. Nous sommes tous parties prenantes du système économique mondial et de sa gestion. Cette société mondialisée, extrêmement complexe et de plus en plus interconnectée, exige une réforme du système de gouvernance économique et financière mondiale radicale pour pouvoir promouvoir le développement équitable.

Une majorité d'États Membres de cette Organisation, développés et en développement, ont parlé de la nécessité urgente d'un dialogue transparent, ouvert, démocratique et inclusif entre États souverains sur la coopération internationale en matière fiscale, sous l'égide universelle des Nations Unies. Le maintien d'organisations à composition exclusive et restreinte, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui dictent les normes de coopération internationale en matière fiscale en lieu et place d'une instance intergouvernementale ouverte à tous, est insoutenable.

Tout en trouvant encourageants les progrès enregistrés dans le débat mené au sein du Conseil économique et social en vue de convertir en comité de cet organe, avec un mandat nouveau et élargi, le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, nous attendons toujours une décision favorable sur la question. Nous considérons cette décision comme un premier pas important vers la création d'une instance internationale chargée de promouvoir et de renforcer la coopération en matière fiscale.

La Barbade reconnaît qu'il est absolument critique de relancer le cycle de négociations pour le développement de Doha, en l'axant sur le développement, et elle salue la décision prise le 1er août dernier par l'Organisation mondiale du commerce au sujet du programme de travail de Doha. Les concessions faites manifestement, dans cet accord-cadre, aux pays les moins avancés sont louables. Mais s'il semble que les avantages dont bénéficient les pays développés soient pour l'essentiel préservés, le cadre limite sérieusement la capacité des pays en développement à revenus intermédiaires de réaliser les bénéfices raisonnables escomptés et nécessaires aux fins de leur développement.

Le commerce est un facteur important dans la tâche du développement durable et les règles commerciales doivent prendre en compte les vulnérabilités et les besoins de développement des petits États. Il est vrai que les partenaires des pays développés et des pays en développement plus avancés pourraient faire face à des difficultés en matière de développement semblables à celles que connaissent les petits États. Mais c'est l'incapacité des petites économies à répondre de façon satisfaisante aux bouleversements imposés de l'extérieur qui les rend particulièrement vulnérables.

La Barbade prie tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce d'appuyer le mandat de Doha visant à examiner les questions relatives au commerce des petits pays et à formuler des réponses concrètes à ces questions afin de faciliter la pleine intégration des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral.

S'agissant des petites économies insulaires, certaines des plus grandes menaces au développement sont celles résultant des catastrophes naturelles de tous genres, notamment les inondations, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre et, surtout, les ouragans. De fait, en l'espace de quelques heures, le cyclone Ivan a dévasté l'île de la Grenade. Une économie a été réduite à néant. Pour de nombreux pays des Caraïbes, ce cycle de destruction se répète année après année – parfois plusieurs fois dans l'année. Certains d'entre nous sont constamment en train de réparer et de remettre en état l'infrastructure, de replanter les cultures et de recommencer nos vies.

Quand un cyclone s'abat sur une ou plusieurs grandes villes ou sur des États des États-Unis

d'Amérique, les ressources sont immédiatement redistribuées pour aider les personnes touchées. Un État ou une ville entière n'a jamais été réduit à néant. Mais c'est précisément ce qu'a connu la Grenade il y a trois semaines. Les Membres peuvent-ils imaginer les conséquences que cela entraîne pour un petit État de n'être plus qu'un amas de décombres en moins de 24 heures? Les terroristes peuvent difficilement être plus efficaces. Pourtant, ces facteurs ne sont jamais pris en compte lors du calcul du produit intérieur brut.

En réponse à cette dévastation, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont réunis en session d'urgence et ont élaboré un programme prioritaire pour le relèvement de la Grenade, de Carriacou et de la Petite Martinique. Pour sa part, la Barbade a déjà beaucoup contribué aux efforts de secours. Mais la réalité est que la CARICOM ne dispose pas à elle seule des ressources financières suffisantes pour y faire face. Nous appelons à la tenue d'une conférence internationale des donateurs pour aider la Grenade.

En attirant l'attention sur la Grenade, nous ne devrions toutefois pas oublier les dégâts causés ces dernières semaines par les cyclones Charley, Frances, Ivan et Jeanne aux Bahamas, à Haïti, en République dominicaine, à Tobago, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, en Jamaïque, aux îles Caïmanes, à Cuba, à la Barbade et aux États-Unis.

Ces faits catastrophiques affectent directement la capacité de nombreux petits pays vulnérables en développement de mettre pleinement en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement et devraient être pris en compte par l'Assemblée au moment où elle jette les bases de l'examen de 2005. Atteindre ces objectifs demeure primordial. La Barbade réaffirme son attachement à leur réalisation et invite tous les États à honorer l'esprit et le but de la Déclaration du Millénaire.

L'opinion qui domine dans certaines parties du monde est que les menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales sont les formes virulentes récentes du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et des armes non classiques et l'extension des réseaux criminels transnationaux. Mais pour bien d'autres dans le monde, en particulier ceux qui vivent dans le monde en développement, la pauvreté, la propagation du VIH/sida et d'autres maladies, les catastrophes naturelles, les troubles civils

et les autres préoccupations sociales, économiques et relatives à l'environnement restent la plus haute priorité.

Il est de la plus haute importance que la communauté internationale s'efforce de parvenir à une identité de vues pour faire face à ces menaces et défis divers à la sécurité sur la base d'un programme de sécurité commun et multidimensionnel. Le Secrétaire général a récemment déclaré que le programme de sécurité commun devrait refléter un consensus global sur les principales menaces à la paix et à la sécurité, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, patentes ou invisibles, et sur notre intervention commune.

À cet égard, nous attendons impatiemment son rapport sur les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Les États Membres doivent se tenir prêts à procéder aux réformes audacieuses et draconiennes indispensables des règles et institutions multilatérales actuelles qui régissent la paix et la sécurité internationales.

Pour les petits États insulaires en développement comme la Barbade, cette nature multidimensionnelle et plus générale des menaces à la paix et à la sécurité internationales est particulièrement importante. Outre les effets des catastrophes naturelles que j'ai déjà mentionnés, le transit des déchets nucléaires par la mer des Caraïbes, le réchauffement de la planète et la pollution des eaux menacent tous notre existence même en tant que nation. Pour nous, les défis à notre développement durable constituent certaines des menaces les plus graves à notre sécurité.

À cet égard, nous accordons une grande importance à l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade, prévu à Maurice l'an prochain, car il représentera pour la communauté internationale une occasion d'évaluer les succès passés et d'examiner les défis futurs auxquels feront face les petits États insulaires en développement.

Ce n'est pas le fait du hasard si, par leur propre initiative, les petits États insulaires en développement ont déjà mis en œuvre près de 70 % du Programme d'action de la Barbade. Nous avons tout lieu de croire que la réunion de Maurice donnera l'occasion à nos partenaires parmi les pays développés de tenir les engagements passés, présents et futurs.

Implicite dans la proposition présentée en premier lieu à l'Assemblée générale en 1999 de classer la mer des Caraïbes parmi les zones spéciales dans la perspective du développement durable est la reconnaissance que le milieu marin est notre ressource naturelle la plus précieuse et qu'il revêt pour les Caraïbes une importance capitale tant sociale, économique que politique. Sa protection et sa préservation demeurent pour la région une haute priorité.

Cette année, l'Assemblée générale reviendra sur cette question. L'objectif ultime de la région reste d'obtenir que la mer des Caraïbes soit reconnue comme zone spéciale dans la perspective du développement durable, et nous attendons avec intérêt que la communauté internationale continue de nous accorder son assistance pour nous aider à atteindre cet objectif.

Je voudrais maintenant passer aux questions qui intéressent particulièrement la Barbade et les Caraïbes. La Barbade considère que c'est une ironie aux proportions tragiques qu'au cours de l'année marquant le bicentenaire de la libération de Haïti du joug colonial, ce pionnier de l'indépendance s'est enfoncé une fois de plus dans la crise. Bien que les faits entourant le départ précipité du Président Aristide continuent de nous préoccuper gravement – en particulier parce qu'ils ont trait à la constitutionnalité de la destitution de dirigeants démocratiquement élus – la Barbade est déterminée à aider les Haïtiens dans le processus de normalisation, dans la recherche d'une solution pacifique à la crise politique, dans la consolidation de la gouvernance politique dans le pays et dans la fourniture de l'aide humanitaire.

La Barbade est convaincue qu'une véritable interaction avec le Gouvernement intérimaire servira au mieux les intérêts du peuple haïtien et reflètera notre souhait déclaré de l'accompagner en cette période très difficile de son histoire. C'est une tâche à laquelle nous ne devons pas nous dérober. Aucun doute n'est permis : nous attendons du Gouvernement intérimaire qu'il respecte les normes les plus élevées énoncées dans la Charte de la société civile de la Communauté des Caraïbes et qu'il honore ses engagements relatifs à l'état de droit, à la justice égale pour tous, à la démocratie et à la bonne gouvernance. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en oeuvre de la résolution 2058 (XXXIV-O/04) de l'Organisation des États américains sur le renforcement de la démocratie à Haïti, ainsi que la tenue d'élections

municipales, nationales et présidentielles en 2005, comme promis. À cet égard, la Barbade entend jouer le rôle qui est le sien dans les efforts internationaux pour aider Haïti à mettre en marche le processus électoral.

La Barbade espère que la CARICOM sera en mesure de jouer un rôle clef pour aider Haïti par le biais de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) autorisée par le Conseil de sécurité. À cet égard, l'Envoyé spécial de la CARICOM, avec le concours d'une équipe spéciale, a commencé son travail de coordination de l'aide à Haïti dans les domaines où les pays de la région ont des capacités reconnues.

La semaine dernière, nous avons tous pris conscience de la situation dangereuse dans laquelle se trouvent nos frères et soeurs haïtiens à la suite des dévastations provoquées par la tempête tropicale Jeanne. Haïti fait partie de la famille de la CARICOM. Il est de notre devoir de mobiliser toutes nos énergies en vue de contribuer à alléger les souffrances du peuple haïtien.

Le Premier Ministre de la Barbade, M. Owen Arthur, a annoncé il y a deux jours que le Gouvernement allait offrir une assistance technique ainsi qu'une première contribution de 1 million de dollars de la Barbade à l'Administration intérimaire, aux fins d'apporter une aide humanitaire au peuple haïtien après le cyclone Jeanne.

L'isolement de Cuba dans l'hémisphère constitue également un sujet de préoccupation pour la Barbade. Nous reconnaissons Cuba comme un véritable État frère dans la région des Caraïbes, et nous sommes attachés à une politique d'engagement constructif à l'égard de son gouvernement et de son peuple. Nous ne pensons pas que les efforts visant à isoler Cuba, en empêchant sa participation à des organes régionaux comme l'Organisation des États américains ou la zone naissante de libre-échange des Amériques, et les mesures destinées à accroître les difficultés du peuple cubain comme l'embargo économique qui dure déjà depuis 50 ans favoriseront des changements à Cuba.

À l'instar de l'ensemble de la Communauté des Caraïbes, la Barbade dans son engagement à l'égard de Cuba, adhère aux principes consacrés dans la Charte de la société civile de la CARICOM. Nous ne pouvons pas accepter qu'un changement de régime imposé de l'extérieur au peuple cubain soit une option viable.

Le Gouvernement barbadien entretient de longue date des relations chaleureuses avec le Venezuela, son voisin des Caraïbes, et exprime sa profonde préoccupation à l'égard de la crise politique que connaît ce pays. Nous sommes satisfaits que le référendum récent ait pu être mené à bien, en toute sécurité. Nous attendons maintenant avec impatience une période de calme en vue de panser les blessures et d'instaurer un dialogue, élément indispensable à une meilleure compréhension entre des groupes concurrents. Le Venezuela a besoin que son peuple soit uni pour aller de l'avant et continuer d'être le moteur du développement dans l'hémisphère et le phare de la démocratie que prévoyaient ses pères fondateurs. Il appartient à tous ceux qui chérissent la démocratie de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour donner cette possibilité aux Vénézuéliens.

Cette année, le monde commémore la lutte contre l'esclavage et son abolition, dans l'objectif de mieux connaître l'esclavage et la traite des esclaves et de mettre en évidence son legs philosophique, politique et juridique. En tant que premier port de débarquement après la traversée de l'océan Atlantique, la Barbade a accueilli un grand nombre d'esclaves africains, d'où l'impact majeur des cultures africaines sur la formation de la société barbadienne. Ce hasard de l'histoire non seulement crée le lien fraternel inestimable qui caractérise les relations entre les Caraïbes et l'Afrique, mais il nous aide également à prendre particulièrement conscience des interactions que la traite des esclaves a entraîné dans le monde pour toutes les différentes populations impliquées.

La Barbade appuie l'appel du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à toutes les populations pour qu'elles éliminent par leurs actes les vestiges de l'esclavage et luttent contre toute nouvelle forme de servitude, qui représente des violations intolérables des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La Barbade affirme, en fait, que la paix et la sécurité internationales pourraient au mieux être réalisées en instaurant une tolérance basée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, raciale et religieuse.

La cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale est saisie d'un certain nombre de questions susceptibles de déterminer la nature et la direction des relations internationales au cours des prochaines années. La Barbade a l'intention de jouer un rôle actif au cours de ces délibérations.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Marwan Muasher, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie.

M. Muasher (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord chaleureusement vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Le dernier Rapport sur le développement humain dans le monde arabe, du Programme des Nations Unies pour le développement, a dressé une liste des difficultés pressantes auxquelles le monde arabe est confronté aujourd'hui et à l'avenir et a contribué à lancer un vaste débat sur l'avenir de la réforme au Moyen-Orient.

Le Sommet arabe de Tunis, qui s'est tenu en mai 2004, a débouché sur un pacte relatif au processus de développement, de modernisation et de réforme dans le monde arabe, en vue d'une action arabe conjointe. Il a réaffirmé la nécessité de renforcer les principes démocratiques et d'élargir la participation politique. Il a appelé également à l'intensification des efforts en vue d'un développement dans les domaines politique, économique, social et de l'éducation, en accordant une plus grande attention aux jeunes, à la promotion de la femme et à la modernisation des institutions sociales dans les pays arabes; ainsi qu'à l'amélioration de l'éducation; à la constitution d'une zone arabe de libre-échange; et à l'élaboration d'une stratégie globale en vue d'un développement économique panarabe. La Jordanie, pour sa part, appuie ce pacte, qui est conforme aux mesures que nous avons adoptées dans le cadre de notre programme de réforme nationale.

La Jordanie estime que pour que cette réforme soit vraiment significative, il faut qu'elle émane de l'intérieur et prenne en compte les spécificités et besoins de chaque pays. C'est la raison pour laquelle nous avons, en Jordanie, cherché à élaborer un programme intégré qui tienne compte des questions préoccupant au premier chef chacun de nos citoyens dans l'ensemble du pays, parmi lesquelles figurent un plus grand développement politique, de plus grandes libertés personnelles, un rôle accru dévolu aux femmes et à la jeunesse, un système judiciaire plus efficace, une réforme du système éducatif et la réalisation d'une croissance économique stable, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de tous les individus,

pour que notre société soit plus progressiste, ouverte et tolérante.

C'est dans ce même cadre que le Gouvernement jordanien s'emploie à renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé, aux niveaux local et régional. L'initiative interarabe la plus récente a été lancée par le secteur privé arabe, de concert avec la société civile, avec une participation jordanienne active. Elle a été lancée à Amman, en marge du Forum économique mondial, qui a eu lieu à la mer Morte à la mi-mai. Cette initiative a jeté les bases de la formulation d'une vision pour le Moyen-Orient d'ici à 2010. Un plan d'action bien défini sera présenté au Forum économique de Davos en 2005. Ce plan fournira un moyen de présenter des idées constructives et d'apporter les solutions nécessaires aux problèmes auxquels sont confrontées la Jordanie et la région en général.

Cependant, les réformes qui sont en cours en Jordanie ne seront complètes que si la communauté internationale appuie l'ensemble de nos projets de développement, en octroyant une aide directe à l'économie jordanienne et en allégeant notre dette étrangère. Nous avons besoin dans ce contexte d'une aide du Groupe des huit pays les plus industrialisés pour appuyer les plans et les initiatives de la Jordanie, qui visent des résultats positifs, réalistes et durables.

Le statu quo qui règne dans notre région entrave tout effort visant à procéder à une réforme globale au Moyen-Orient. La création de conditions propices au développement et au progrès de la région est tributaire de la fin de l'occupation par Israël des territoires arabes, sur la base de la légalité internationale, afin d'assurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Le moment est venu de se concentrer sur le lancement du processus de paix sur la base de la Feuille de route et de ses clauses, y compris l'initiative de paix arabe et le respect par les parties tant israélienne que palestinienne de leurs obligations respectives à cet égard. En fait, la Feuille de route donne une vision claire du règlement définitif du conflit israélo-palestinien, à savoir celle énoncée par le Président George Bush des États-Unis : deux États vivant côte à côte, dans la paix. Le Président Bush a réaffirmé cette position dans une lettre adressée au mois de mai dernier à S. M. le Roi Abdullah Ben Al Hussein, une position ferme qui rejette toute mesure qui préjugerait du résultat des négociations relatives au

statut final en vue de régler le différend israélo-palestinien, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Tout processus politique sérieux exige une action immédiate de la part de toutes les parties pour mettre fin à la violence et à la mort de civils. Qu'il me soit permis ici de rappeler qu'aux termes de la Feuille de route, les obligations des deux parties doivent être honorées simultanément. De son côté, Israël est d'abord tenu d'arrêter les implantations de colonies et de renoncer à toute exécution extrajudiciaire. Dans le même temps, la partie palestinienne est tenue de mener à bien les réformes requises pour contrôler la situation en matière de sécurité dans les territoires palestiniens occupés. Elle est également tenue de mettre un terme à la violence. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de consolider l'appareil de sécurité palestinien. S'agissant d'Israël, en revanche, il est primordial que le retrait unilatéral de Gaza qu'il a annoncé s'effectue dans le cadre de la Feuille de route et dans le respect de ses dispositions. Il faut également qu'il se fasse en coordination avec toutes les parties concernées, surtout la partie palestinienne, afin que le transfert de l'autorité puisse avoir lieu sans problème.

Probablement aujourd'hui plus que jamais, il est absolument évident qu'il est impératif d'élaborer un mécanisme de contrôle efficace, qui serait géré par le Quatuor, pour vérifier que toutes les parties honorent leurs obligations mutuelles et appliquent scrupuleusement la Feuille de route en vue de mener à bien le processus. C'est le lieu pour moi de rendre hommage au Quatuor pour les efforts inlassables qu'il consent afin de maintenir la dynamique du processus de paix.

Je voudrais redire, une fois de plus, qu'à l'instar de tous les autres États arabes, la Jordanie adhère à l'initiative de paix arabe adoptée lors du Sommet arabe de Beyrouth, en 2002, dans le but de mettre fin au conflit arabo-israélien en concluant un accord de paix collectif garantissant la sécurité de tous les pays de la région et jetant les bases de relations nouvelles avec Israël. De plus, cet accord offrirait un cadre pour négocier une solution au problème des réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, ainsi que pour négocier le retrait complet d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 et la création d'un État palestinien viable, souverain et indépendant.

La Jordanie insiste sur le fait qu'il est nécessaire de respecter et de mettre en œuvre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur le mur de séparation actuellement édifié par Israël dans les territoires palestiniens occupés. L'avis de la Cour internationale de Justice ayant force de loi, la question palestinienne ne saurait être réglée dans la paix sans le respect des règles du droit international et sans la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris de son droit à l'autodétermination. À cet égard, l'avis de la Cour était à la fois clair et précis sur les points suivants.

Premièrement, la Cisjordanie y compris Jérusalem-Est, étant un territoire occupé, Israël en est la puissance occupante en vertu du droit international. En conséquence, l'affirmation selon laquelle la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, est un « territoire contesté » a été une bonne fois pour toutes réfutée.

Deuxièmement, les règles pertinentes du droit international humanitaire s'appliquent aux territoires palestiniens occupés, y compris le Règlement de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949, qui, d'après la Cour internationale de Justice, sont juridiquement applicables à ces territoires.

Troisièmement, le peuple palestinien ayant le droit à l'autodétermination, Israël viole ce droit en contrevenant aux normes contraignantes du droit international.

Quatrièmement, les colonies israéliennes installées dans les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, contreviennent aux dispositions du droit international humanitaire.

Cinquièmement, l'édification du mur israélien dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est illégale. Israël est d'ailleurs tenu de mettre fin aux violations relatives à la construction du mur, notamment, en démantelant les pans déjà édifiés dans les territoires palestiniens occupés, en rétablissant les droits des propriétaires ayant perdu leurs terrains et en dédommageant les personnes ayant subi des pertes du fait des actes illégaux d'Israël.

Sixièmement, la construction du mur et son tracé nous mettent devant un fait accompli qui risque de devenir permanent et qui, auquel cas, équivaldrait à une annexion de facto des territoires palestiniens occupés.

Septièmement, la communauté internationale a l'obligation juridique de s'abstenir d'encourager Israël à poursuivre ses activités illégales, et il lui est interdit de reconnaître la situation illégale née de la construction du mur de séparation.

Par conséquent, la Jordanie salue la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, qui représente selon elle une mesure importante puisqu'elle rend compte du fait que la communauté internationale a pris acte des conclusions juridiques de la Cour internationale de Justice et exprime la volonté internationale de prendre des mesures concrètes pour veiller à l'exécution de l'avis.

Le mur de séparation compromet la sécurité nationale du Royaume hachémite de Jordanie. Non seulement le mur fait obstacle à la création d'un État palestinien viable et indépendant, mais, de surcroît, il divise la Cisjordanie en trois secteurs isolés les uns des autres. En outre, du fait des bouclages et des restrictions sur les déplacements arbitrairement imposés par Israël, les territoires palestiniens occupés voient leur situation se détériorer à un niveau sans précédent, et ce sur tous les plans : politique, social, économique, sécuritaire et humanitaire. Cela aura inmanquablement des retombées sur les pays voisins, en particulier la Jordanie.

C'est sur cette toile de fond que la Jordanie a soutenu l'initiative qui a débouché sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et sur l'adoption de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale. En Jordanie, nous continuons d'épauler le peuple palestinien dans l'action qu'il mène pour créer un État indépendant sur son territoire national en s'appuyant sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, sur le principe « terre contre paix », sur la Feuille de route et sur l'initiative de paix arabe. Nous sommes également disposés à fournir toute l'assistance dont la partie palestinienne pourrait avoir besoin pour réformer ses structures administratives et son secteur de la sécurité en vue de s'acquitter des obligations lui incombent au titre de la Feuille de route.

La Jordanie se félicite de la formation du Gouvernement intérimaire iraquien et de la restitution de la souveraineté iraquienne fin juin. À cet égard, nous souhaitons rendre hommage au Secrétaire général de l'ONU et à son Conseiller spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour leurs efforts inlassables qui ont conduit à

la formation du Gouvernement intérimaire en dépit des risques considérables pris à chaque étape du processus.

La Jordanie souligne qu'elle appuie le Gouvernement iraquien et est disposée à prêter toute l'assistance dont elle est capable à l'Iraq, à son peuple et à son Gouvernement dans la phase à venir, afin de permettre au pays de se reconstruire, de gérer lui-même ses affaires et de retrouver son statut régional et international. Pour que l'Iraq réussisse sa transition et enclenche les processus politique et économique requis, il faut que toutes les parties coopèrent. Aidés, les Iraquiens parviendront à se définir un avenir politique sans intervention extérieure, à prendre le contrôle de leurs ressources naturelles et à préserver l'intégrité territoriale de leur pays.

Malgré les risques énormes et l'instabilité actuelle, nous formons l'espoir que l'élection des membres de l'assemblée nationale de transition et la formation du Gouvernement de transition auront été menées à bien d'ici la fin janvier 2005. La Jordanie engage vivement l'ensemble des États à apporter toute l'aide possible pour réaliser ces objectifs. L'ONU a bien évidemment un rôle central à jouer dans l'aboutissement positif du processus. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait choisi M. Ashraf Jehangir Qazi pour être son Représentant permanent spécial pour l'Iraq. Nous sommes prêts à lui offrir toute notre coopération pour que l'ONU mène à bien sa mission en Iraq, telle que définie dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, la Jordanie condamne vigoureusement la violence, les assassinats de civils et les décapitations qui se produisent en Iraq. Nous demeurons résolus à aider nos frères iraqiens à former la police et les unités de l'armée iraquienne afin de leur permettre d'améliorer leur capacité de restaurer le contrôle de la situation en matière de sécurité, ainsi qu'à fournir leur aide humanitaire nécessaire. Il est en fait regrettable qu'une infime minorité représentant des mouvements et des organisations extrémistes continue de chercher à obtenir le pouvoir politique par l'intimidation et la violence, sous le prétexte fallacieux d'agir au nom de l'Islam. Ces groupes se servent de l'Islam pour satisfaire leurs ambitions politiques et même personnelles, recourant à la violence et au terrorisme, ternissant, malheureusement par là même, l'image de l'Islam, religion de tempérance et de tolérance.

Nous condamnons également tous les actes de terrorisme, notamment les attentats horribles et aveugles commis à Madrid et à Beslan, qui exigent que nous adoptions une position unique et résolue pour les combattre.

Les événements du 11 septembre 2001 ont marqué l'avènement d'une nouvelle ère posant à la communauté internationale l'immense défi de gérer les répercussions et les implications de ces attentats. Lutter contre le terrorisme international suppose de prendre des mesures qui ont une incidence sur les relations et les principes qui ont guidé les États depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption de sa Charte.

Selon nous, une campagne mondiale véritable et efficace contre le terrorisme exige qu'il y ait consensus sur les principes suivants : le respect des dispositions de la Charte et des règles du droit international, ainsi que la non-transgression de la souveraineté des États; l'équilibre entre les mesures prises par les États contre le terrorisme et les principes des droits de l'homme, des libertés publiques et le refus de se servir de l'état d'urgence pour justifier des mesures antiterroristes; et l'élaboration d'une définition juridique claire et spécifique du terrorisme, ainsi que du concept de « groupe terroriste » ne laissant aucune justification juridique possible pour la perpétration d'attentats terroristes. De même, une telle définition ne devrait pas remettre en cause les droits énoncés dans la Charte, ni les dispositions du droit international humanitaire, tel que le droit à l'autodétermination.

Dans le même esprit, lutter contre le terrorisme international ne devrait pas devenir un moyen de discrimination à l'égard des fidèles d'une religion donnée ni servir d'excuse pour attaquer leurs croyances religieuses. Enfin, la politique de « zéro justification de la terreur » ne devrait pas signifier que l'on en ignore les causes profondes. Au contraire, une campagne efficace contre le terrorisme exige que la communauté mondiale coopère pour s'attaquer à ses causes profondes et aux origines de ce phénomène.

Je suis heureux d'annoncer que le Gouvernement jordanien se félicite de la constitution du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, chargé d'envisager les moyens d'améliorer les résultats de l'ONU en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationale ainsi qu'en matière de réforme en général. Nous appuyons

l'œuvre entreprise par le Groupe et nous attendons avec intérêt de recevoir ses recommandations d'ici la fin de l'année.

Nous partageons la vision, présentée par le Secrétaire général dans ses rapports à l'Assemblée générale, que la réforme est un processus continu, général et dynamique qui doit concerner l'ensemble des activités politiques, économiques, administratives et financières de l'ONU. Nous croyons également que pour que la réforme réussisse, un partenariat véritable doit s'établir entre les États Membres représentés par leurs groupes régionaux et le Secrétariat de l'ONU. À cet égard, nous pensons que l'objectif principal de la réforme devrait être d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et non de réduire ses dépenses ou son budget. C'est pourquoi il faut élaborer toute une série de critères pour évaluer les résultats. Dans le même temps, aucune place ne doit être accordée aux priorités fixées de manière aléatoire ou à la sélectivité dans le processus de réforme.

Pour ce qui est de la réforme du Conseil de sécurité, je manquerais à mes devoirs si j'oubliais de féliciter le travail du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. La Jordanie appuie, sur le principe, une augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil afin qu'il soit plus représentatif de la composition de l'ONU.

À cet égard, la Jordanie estime que les responsabilités des membres du Conseil devraient être réévaluées afin de veiller à ce que tous les membres aient la capacité et la volonté politique de contribuer effectivement aux opérations de maintien de la paix pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Charte. Que les membres du Conseil de sécurité fournissent des ressources humaines aux opérations de maintien de la paix sur le terrain, et pas seulement des ressources financières ou des équipements, est une condition impérative de la réussite de ces opérations. Il s'agit en fait de la responsabilité principale dont doivent s'acquitter les membres du Conseil de sécurité, en particulier les membres permanents. En outre, nous pensons que des opérations efficaces exigent la mise au point d'un mécanisme souple permettant l'adoption de résolutions claires par le Conseil, en coordination étroite avec les pays fournisseurs de contingents qui ne

sont pas membres du Conseil, ainsi qu'un fonctionnement en toute transparence.

Pour terminer, je voudrais vous remercier à nouveau, Monsieur le Président. Je voudrais également souhaiter plein succès à la présente session de l'Assemblée générale. Je prie Dieu Tout-Puissant pour qu'il nous aide à mieux servir nos peuples et à nous acquitter des responsabilités qui nous ont été confiées.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande.

M. Suthirathai (Thaïlande) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

L'Organisation des Nations Unies représente depuis longtemps les aspirations les plus élevées et les causes les plus nobles du genre humain. En période de querelles, c'est l'ONU qui fait vivre l'espoir de voir régner l'harmonie. En période de privations et de souffrances, c'est l'ONU qui fait vivre l'espoir de guérison.

Après près de 60 années d'existence, toutefois, cette Organisation, dans laquelle nous plaçons tant d'espoir, est aux prises avec une crise existentielle. Dans un monde toujours plus complexe et toujours moins prévisible, l'ONU lutte pour redéfinir son sens, son identité et sa pertinence à l'heure de la mondialisation. Pour faire face à ces réalités nouvelles et à d'autres encore, il n'y aura pas de défi plus grand que celui de faire de l'ONU une organisation plus efficace, adaptée à son temps. Il n'y aura pas de défi plus grand que celui d'être à la hauteur des idéaux les plus nobles de l'ONU en agissant plus et en parlant moins.

La locomotive que représente l'ONU est propulsée par la détermination et la bonne volonté de ses Membres. Elle peut nous emmener aussi loin que nous le voulons, mais uniquement si nous agissons ensemble. Elle peut nous porter à n'importe quelle vitesse, mais uniquement si nous y mettons toute notre détermination et notre bonne volonté. Qu'importe ce qu'elle est ou ce qu'elle sera; l'Organisation n'est jamais que la création de ses Membres. Par conséquent, lorsque nous exigeons plus de l'ONU, nous devons également exiger plus de nous-mêmes. Et lorsque nous

demandons à l'ONU d'en faire plus, nous devons également être prêts à nous engager davantage.

La tâche qui nous attend tous consiste à veiller à ce que tous les efforts concertés possibles soient déployés aux niveaux national, régional et mondial pour faire avancer les causes que l'ONU défend et pour restaurer la confiance totale dans l'efficacité du multilatéralisme. Le multilatéralisme ne peut se développer ou survivre sans fondements. Les fondements de l'ONU et de son multilatéralisme sont peut-être ses 191 États Membres, mais quel lien attache les 191 États Membres au système multilatéral des Nations Unies?

Le paysage stratégique, politique et économique mondial du XXI^e siècle est certes très différent, plus complexe et plus interdépendant qu'en 1945. Les différents éléments interdépendants qui soutiennent une institution multilatérale telle que l'ONU doivent être modifiés et renforcés. La Thaïlande estime que, compte tenu du paysage international actuel, il faut plus que jamais créer de nouvelles structures régionales et sous-régionales pour consolider la fondation multilatérale sur laquelle repose l'ONU. Ces structures sont le ciment qui lie les nations au système multilatéral.

Ce faisant, ces structures régionales et sous-régionales doivent assumer la responsabilité d'appuyer et de faire progresser les objectifs de l'ONU en matière de sécurité et de développement, à savoir réduire la pauvreté, combattre le terrorisme international, lutter contre la criminalité transnationale, promouvoir la dignité humaine et les droits de l'homme, et défendre l'humanité tout entière.

En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est doit créer, d'ici à 2020, une communauté à trois piliers – la Communauté économique de l'ANASE, la Communauté pour la sécurité de l'ANASE et la Communauté socioculturelle de l'ANASE. La création des communautés de l'ANASE, au même titre que d'autres communautés régionales ou sous-régionales, exige que les lacunes en matière de développement soient comblées.

C'est la Thaïlande qui a pris l'initiative de combler ces lacunes en introduisant la Stratégie de coopération économique – connue sous le sigle ACMECS –, ce qui a permis d'accélérer la réalisation du développement durable chez ses voisins : le Cambodge, le Laos, Myanmar et le Viet Nam. En

créant des emplois et en réduisant l'écart entre les revenus, la stratégie servira de pierre angulaire à la communauté à trois piliers de l'ANASE.

Plus à l'est, les 10 pays de l'ANASE œuvrent de concert avec leurs amis de l'Asie de l'Est pour créer la Communauté de l'Asie de l'Est, comprenant les 10 pays de l'ANASE, la Chine, le Japon et la République de Corée. À l'ouest, la Thaïlande estime qu'il convient de créer entre l'Asie du Sud-Est et ses amis de l'Asie du Sud une association en matière de développement. Le premier sommet de l'Initiative pour la coopération technique et économique multisectorielle de la baie du Bengale – sept pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud situés autour du golfe de Bengale – a eu lieu en Thaïlande en juillet et le groupe, qui constitue un pont économique et de développement entre les deux sous-régions, a convenu d'une zone de libre-échange.

Ces structures et ce partenariat font partie intégrante du solide fondement du Dialogue pour la coopération en Asie (ACD), la première instance panasiatique pour la promotion du développement. L'idée de créer l'ACD est née de la confiance que place la Thaïlande dans la capacité du partenariat à tirer avantage de la diversité et à transformer la diversité d'un phénomène qui nous divise en une force qui nous unit.

Composé de 25 pays – des pays de tous les coins de l'Asie – et en pleine expansion, l'ACD, vieille de deux ans et demi, deviendra une importante structure de base pour la coopération multilatérale et le système multilatéral de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ces structures, nous pouvons apprendre à vivre avec les différences des uns et des autres et à cultiver une culture de paix et de tolérance qui fasse contrepoids à la violence et à la terreur dans le monde d'aujourd'hui.

Nous sommes attachés au multilatéralisme, car il est le meilleur moyen de garantir la paix dans le monde entier. Nous sommes attachés au multilatéralisme car il est le meilleur moyen d'instaurer la prospérité dans le monde entier. Mais surtout, nous sommes attachés au multilatéralisme car il est le meilleur moyen de parvenir à la fois à la sécurité et au développement dans le monde. De même, la sécurité d'État et la sécurité humaine, qui stimulent le développement, doivent toujours être les deux côtés de la même médaille.

De l'Iraq à l'Arabie saoudite, de l'Indonésie à la Russie, des actes de terreur choquants ont été perpétrés, vraisemblablement calculés pour saper la confiance et anéantir l'espoir. En tant que sociétés civilisées, nous devons nous unir pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, où qu'il frappe. Le terrorisme est une menace directe à la sécurité d'État, mais il s'attaque aussi à la sécurité humaine.

C'est pourquoi le développement de la sécurité humaine et celui de la sécurité d'État doivent aller de pair. Le monde ne pourra être un lieu sûr tant que sa population souffre de la pauvreté et du dénuement. Le monde ne saurait être véritablement en paix tant que nos efforts ne tendent pas vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

C'est pourquoi la Thaïlande croit que le renforcement de la sécurité humaine rendra la nation sûre. Au plan national, le Ministre du développement social et de la sécurité humaine est chargé de notre politique en la matière et de sa mise en œuvre. Sur le plan international, nous participons activement au Réseau de la sécurité humaine et à d'autres instances internationales où les questions liées à la sécurité humaine sont primordiales.

La Thaïlande préconise depuis longtemps le développement équilibré, à l'abri de la peur et du besoin, les deux conditions inséparables de la sécurité humaine. Nous avons l'intention de redoubler d'efforts en ce sens, car la Thaïlande se prépare à assumer la présidence du Réseau de la sécurité humaine en 2005-2006. Nous avons l'intention de renforcer la promotion du développement équilibré en établissant un partenariat entre le Gouvernement et la société civile.

La déclaration du Réseau de la sécurité humaine, publiée en Thaïlande la veille de la quinzième Conférence internationale sur le sida, qui s'est tenue à Bangkok en juillet dernier – à laquelle ont participé plus de 25 000 personnes et où le VIH/sida a été considéré comme une question concernant aussi bien le développement que la sécurité humaine – montre clairement que le développement et la sécurité sont liés.

C'est sous cet angle que nous considérons la question des mines terrestres. C'est une question qui relève aussi bien de l'humanitaire que du développement. En ma qualité de Président de la cinquième Réunion des États parties à la Convention

pour l'interdiction des mines, je travaille avec la Banque mondiale pour appliquer cette approche à l'action antimines. Je remercie la Banque mondiale de sa coopération pour intégrer la dimension du développement à la question des mines terrestres. J'apprécie également que la Banque soit disposée à mobiliser des ressources en faveur de la formation des démineurs et du renforcement des capacités des survivants pour que ceux-ci puissent être des membres productifs de la société. Nous sommes convaincus que le partenariat avec la Banque mondiale permettra aux États parties à la Convention de disposer de davantage de ressources et de réaliser ainsi les objectifs de la Convention.

Alors que nous essayons de faire régner la paix dans le monde; alors que certains tentent de détruire la paix et la sécurité dans notre monde en recourant à la terreur, à la peur, à la haine et à la violence; alors que beaucoup luttent contre la pauvreté; et alors que nous nous engageons à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'efficacité du système multilatéral sur lequel nous devons nous appuyer est confrontée à des défis et des menaces d'une ampleur et d'une importance sans précédent.

Toutefois, malgré ces défis, nous sommes heureux de voir qu'aujourd'hui, des nations établissent des partenariats avec d'autres nations; des nations apprennent à vivre avec la diversité et parviennent même à transformer la diversité en une force commune; et des nations apprennent à atteindre un haut degré de tolérance en travaillant aux niveaux économique, culturel et politique, pour nourrir une culture de paix et de tolérance.

Grâce à des structures telles que celles créées par la Thaïlande en Asie ou celles existant dans toute l'Afrique, l'Amérique latine, en Europe et ailleurs, et grâce à la coopération Sud-Sud, un certain nombre de nations responsables sont prêtes contribuer, de leur façon, à transformer les différences en coopération et en partenariats. Ces partenariats et ces structures traitent de la sécurité et du développement, les deux principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies.

Ces partenariats et ces structures peuvent jeter les fondements d'un fonctionnement plus efficace du système multilatéral des Nations Unies – un système qui a besoin d'être redéfini et repensé pour mieux

répondre au nouveau paysage géosocial et politique du monde.

Les réalités actuelles – l'apparition de nouvelles structures, le lien inextricable entre développement et sécurité, et la nécessité d'assurer en même temps la sécurité humaine et la sécurité d'État – montrent combien le monde a changé depuis 1945.

C'est la raison pour laquelle la réforme de l'Organisation des Nations Unies ne concerne pas uniquement l'efficacité d'un organe donné de l'Organisation. Ce n'est pas non plus une simple question de nombres ou de composition. Il est donc fondamental de poser quelques questions pertinentes.

Comment peut-on rendre l'Organisation des Nations Unies plus adaptée aux besoins et réalités actuels, de sorte qu'elle accorde une attention égale aux questions de sécurité et de développement? Quel serait le mécanisme le plus approprié pour dûment traiter les questions de développement et les questions économiques mondiales à long terme? Quel serait le mécanisme le plus approprié pour dûment étudier la question de l'édification et de la reconstruction d'une nation après un conflit? Quel serait le mécanisme le plus approprié pour assurer une plus grande participation de la société civile, tout en reconnaissant qu'elle est un élément important du développement et du règlement des conflits? Comment garantir la coopération entre le système multilatéral des Nations Unies et les organisations régionales, sous-régionales et interrégionales, tout en reconnaissant qu'elles sont d'importantes structures de base pour un multilatéralisme plus efficace?

La réforme du Conseil de sécurité est nécessaire. Cela ne fait aucun doute. Mais si une augmentation du nombre des membres est requise, quels critères réalistes doivent être appliqués pour garantir que ladite augmentation aboutisse à une meilleure efficacité? Le Conseil doit-il être plus transparent? Quels doivent être les rôles de ses membres et les rapports entre eux?

En ce qui concerne l'Assemblée générale, une instance qui réunit désormais près de 200 États Membres, soit plus de trois fois plus qu'à la création de l'Organisation des Nations Unies, est-elle devenue trop pesante et sommes-nous satisfaits de ses méthodes de travail? Comment pouvons-nous rationaliser, dynamiser et concentrer davantage les travaux de l'Assemblée?

Ce ne sont pas là les seules questions qui se posent, et la Thaïlande n'est pas seule à les poser. Mais nous devons tous nous efforcer de trouver les réponses. Même si nous avons tous droit à des vues, opinions et analyses différentes, c'est en définitive à nous que revient la décision, nous les États Membres de l'ONU.

Il n'est jamais facile de réformer une institution aussi vénérable. Nous devons nous montrer réalistes là-dessus. Mais j'ai bonne confiance en la clairvoyance et la sagesse des États Membres de l'ONU et en leur capacité d'avoir une vue d'ensemble et de choisir la bonne voie, même si elle n'est pas la plus fréquentée. La Thaïlande promet de faire usage de toute son expérience pour créer des partenariats afin de jouer un rôle responsable et constructif et contribuer au processus de réforme de l'ONU. Nous avons appuyé le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et nous attendons avec intérêt le rapport qu'il doit rendre en décembre, ainsi que le débat fructueux et constructif qu'il pourra susciter entre nous tous.

Il nous appartient, à nous les États Membres, de décider si l'ONU va se remettre de sa crise du milieu de la vie ou si elle va s'enliser et perdre toute raison d'être. Ce que l'ONU représente et ce qu'elle peut devenir résulte de notre propre détermination et de notre bonne volonté. C'est à nous de nous montrer à la hauteur de ce défi. Ce n'est que lorsque les nations seront unies que nous aurons une Organisation des Nations Unies.

Le Président : Je donne la parole à S. E. M. Mamady Condé, Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée.

M. Condé (Guinée) : Mes premiers mots sont pour vous féliciter, Monsieur le Président, suite à votre élection et vous dire tout le plaisir, pour la délégation que j'ai l'insigne honneur de conduire, de vous voir présider les travaux de notre auguste Assemblée. Vos éminentes qualités humaines doublées de votre riche expérience des relations internationales, auxquelles vous avez consacré une grande partie de votre vie, nous assurent du succès de nos assises. Soyez convaincu, d'ores et déjà, du soutien et de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre haute mission.

Je voudrais par la même occasion exprimer la profonde gratitude de ma délégation à votre

prédécesseur, M. Julian Hunte, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé les travaux de la dernière session. Je tiens également à transmettre au Secrétaire général, M. Kofi Annan, la haute appréciation, ainsi que les sincères encouragements de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République, pour les efforts inlassables qu'il déploie à défendre et à promouvoir les nobles idéaux de notre Organisation.

Il y a 59 ans, notre Organisation voyait le jour autour de valeurs universelles qui conservent aujourd'hui encore toute leur pertinence. Si des succès indéniables ont été enregistrés dans la défense de ces valeurs, le monde se trouve confronté à des convulsions dont les effets conjugués menacent les fondements de notre institution.

En effet, trois années après les tragiques événements du 11 septembre 2001, le terrorisme international continue de frapper aveuglément et de façon odieuse. Cette recrudescence d'actes terroristes de par le monde constitue pour mon pays une source de profonde inquiétude. Par ma voix, le Gouvernement guinéen réaffirme sa condamnation énergique du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et exprime sa sympathie et sa solidarité aux victimes de ce fléau. Ma délégation estime que le combat contre le terrorisme doit se poursuivre avec plus de détermination. Nous devons cependant admettre que ce combat ne sera gagné que si la communauté internationale s'attaque vigoureusement aux causes profondes de ce fléau, au nombre desquelles figurent les inégalités, la pauvreté, l'injustice.

Au regard d'une situation internationale fort tourmentée, caractérisée par la persistance de nombreux foyers de tension, les avancées réalisées au cours des derniers mois dans le règlement des conflits constituent un motif de satisfaction pour ma délégation.

En Afrique de l'Ouest, après de longues et douloureuses années d'instabilité, il est appréciable de noter des évolutions positives, grâce à la volonté politique et à la détermination de ses dirigeants, de la société civile et de la communauté internationale.

Au Libéria, la situation est porteuse d'espoir avec la mise en place du Gouvernement de transition. Le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria et les progrès enregistrés au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

sont encourageants. Les importants engagements pris en février dernier, lors de la conférence internationale consacrée à la reconstruction du pays, doivent être honorés, afin de préserver la paix retrouvée et d'assurer la sécurité dans la sous-région.

En Sierra Leone, le processus de consolidation de la paix, soutenu par la communauté internationale, enregistre des développements louables. Le retrait graduel des contingents de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) obéit aux critères convenus. De nouvelles ressources sont toutefois nécessaires pour renforcer les capacités des forces de sécurité à assurer la relève de la MINUSIL, réduire le chômage des jeunes, réintégrer les anciens combattants et reconstruire le pays.

À la faveur de cette dynamique de paix, s'est tenu, le 20 mai dernier à Conakry, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano, élargi aux pays voisins de la Côte d'Ivoire et du Mali. Les résultats de ce Sommet attestent de la volonté politique de nos États de renforcer leur coopération pour la consolidation de la paix et la promotion du développement de la sous-région. Je voudrais dans ce cadre réitérer l'appel lancé à la communauté internationale pour un soutien concret aux actions de l'Union du fleuve Mano.

Qu'il me soit également permis de renouveler l'appel lancé par mon pays pour une assistance économique, humanitaire et financière en vue de lui permettre de faire face aux effets pervers de la gestion prolongée de centaines de milliers de réfugiés et personnes déplacées et de consolider les bases de son développement.

Je puis assurer les Membres que la République de Guinée ne faillira pas à son devoir historique de sauvegarde de la paix et continuera à assumer sa part de solidarité envers les populations en détresse dans la sous-région. Elle le fera sur la base de la confiance mutuelle, du respect de la souveraineté nationale et des obligations communes.

En Guinée-Bissau, des progrès notables autorisent l'espoir. Nous nous félicitons de la reprise de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, ce qui facilite la mobilisation des ressources indispensables à la consolidation de la paix.

En Côte d'Ivoire, la préservation de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la pleine souveraineté du

pays doit être au centre du processus de paix en cours. Du haut de cette tribune, nous lançons un appel à toutes les parties afin qu'elles surmontent, par le dialogue, les difficultés qui jalonnent le chemin de la paix.

Par ailleurs, la Guinée est vivement préoccupée par la persistance de problèmes transfrontaliers interdépendants qui caractérisent les conflits et les crises socioéconomiques. Au nombre de ces problèmes, figurent la prolifération et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, le mouvement des mercenaires, le recrutement et l'utilisation des enfants soldats et le pillage des ressources naturelles.

L'initiative relative à la transformation du Moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'exportation et l'importation des armes légères et de petit calibre en une convention régionale, est salubre et mérite le soutien appuyé de la communauté internationale.

La République de Guinée encourage le Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international pour déterminer l'origine de ces armes et localiser les points de diversion vers le marché illicite, à parvenir à un accord immédiatement applicable.

Tout comme l'Afrique de l'Ouest, la région des Grands Lacs est sur la voie de la paix, en dépit de l'instabilité persistante dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est à espérer, qu'au-delà des vicissitudes de la transition, la dynamique amorcée permette à ce pays, de renouer avec une paix durable et de se consacrer à l'œuvre de reconstruction nationale.

S'agissant du Burundi, ma délégation se félicite du déploiement de la mission de maintien de la paix de l'ONU. Elle exhorte la communauté internationale à s'investir davantage pour mener à terme le processus de paix afin de garantir les chances d'une réconciliation véritable de tous les Burundais.

Non loin de là, au Soudan, la Guinée exprime sa satisfaction pour les progrès accomplis et encourage les partenaires à appuyer les efforts de l'Union africaine en vue de la conclusion d'un accord global de paix. Elle reste néanmoins préoccupée par la situation humanitaire et en matière de sécurité au Darfour. Nous invitons le Gouvernement soudanais frère et les parties concernées à ne rien ménager pour parvenir à un règlement de la crise.

Dans la corne de l'Afrique, mon pays apprécie les résultats encourageants obtenus dans le cadre de la réconciliation nationale en Somalie. Nous formons aussi l'espoir que l'Éthiopie et l'Érythrée parviendront à surmonter leur différend et à restaurer la paix.

La République de Guinée est convaincue qu'il n'y a pas d'alternative au règlement politique de la question du Sahara occidental. C'est pourquoi, mon pays encourage les parties à renforcer leur coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, en vue de trouver une solution juste, durable et mutuellement acceptable.

En outre, le Moyen-Orient continue d'être le théâtre de graves événements découlant de la logique de la violence qui éloigne chaque jour davantage toute perspective de règlement politique de la crise israélo-palestinienne. La Guinée exprime sa vive préoccupation face à l'obstination du Gouvernement israélien à poursuivre, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, l'édification du mur de séparation. Mon pays est convaincu que la paix au Moyen-Orient reste largement tributaire de l'obligation qui incombe à toutes les parties de respecter leurs engagements sur la base de la Feuille de route du Quatuor et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je tiens ici à renouveler les sentiments d'amitié et de solidarité du peuple de Guinée au peuple frère de Palestine et à son dirigeant historique, le Président Yasser Arafat.

Mon gouvernement reste préoccupé par la situation qui prévaut en Iraq. Il nourrit l'espoir qu'un environnement sécurisé permettra au peuple iraquien de consolider les attributs de sa souveraineté et de s'atteler à la reconstruction de son pays.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, ma délégation exhorte les parties à poursuivre les efforts en vue de la réunification pacifique et indépendante des deux Corées.

C'est aussi le lieu de réitérer l'attachement profond du peuple et du Gouvernement guinéens au principe d'une seule Chine.

Il y a quatre ans, l'adoption de la Déclaration du Millénaire avait suscité pour plus d'un milliard d'êtres humains, l'espoir d'une vie meilleure. C'est pourquoi, mon pays plaide pour que l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires de développement s'engagent pleinement à contribuer à l'élimination de

la pauvreté en mettant en œuvre les mesures prises pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Bien entendu, la réalisation de ces Objectifs dépend essentiellement de la création d'un partenariat mondial en faveur du développement, en particulier des pays les moins avancés et des couches vulnérables de la société.

S'il est vrai que la mondialisation a permis de créer d'énormes richesses et la prospérité dans certaines régions du monde, force est de constater que la majorité des habitants de la planète, notamment les populations des pays les moins avancés, n'en ont pas encore recueilli les bienfaits. Or, nous demeurons persuadés qu'un monde qui n'offre aucune perspective de développement ne peut être un monde de paix, voire un monde en paix.

Les conférences de Monterrey et de Johannesburg, consacrées au financement du développement et au développement durable, de même que celles plus récentes de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et la Conférence internationale sur le VIH/sida, respectivement organisées à São Paulo (Brésil) et à Bangkok (Thaïlande), ont été l'occasion de prendre les engagements requis. Les plans d'action adoptés doivent être appliqués par tous les acteurs du développement et à tous les niveaux.

Nous restons convaincus que l'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, programmée pour 2005, permettra d'apporter les corrections et l'impulsion nécessaires. Dans ce contexte, ma délégation estime que seul l'accroissement de l'aide publique au développement, soutenu par l'allègement de la dette et un meilleur accès au marché, dans une mondialisation plus juste, viendront à bout des obstacles qui se dressent sur le chemin du développement durable.

S'agissant notamment du commerce, les États Membres devraient, au cours de la présente session, confirmer leur volonté politique de surmonter l'échec de Cancún et de faire aboutir les négociations engagées autour du Programme de Doha pour le développement. Le récent accord intervenu à Genève à l'issue du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, est un pas salutaire dans la bonne direction.

Conscients de l'importance de ces enjeux, les dirigeants africains restent plus que jamais engagés à relever les défis majeurs auxquels le continent est

confronté. Les efforts entrepris en vue de la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique s'inscrivent dans cette perspective. Nous réitérons, à cet égard, l'appel lancé à la communauté internationale pour un soutien accru à cette importante initiative qui place résolument l'Afrique sur la voie lui permettant de mieux s'assumer.

Face à ces multiples enjeux, les États Membres de notre Organisation ont la responsabilité cruciale d'agir sur le double plan individuel et collectif. Une réponse commune, une réponse à la hauteur de ces enjeux, devra s'articuler autour d'une approche globale, intégrée et multilatérale.

Dans cette perspective, la réforme de l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais nécessaire, je dirai même indispensable. Cette restructuration des institutions, notamment la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, permettra sans nul doute d'accroître l'efficacité de notre Organisation commune.

Ma délégation appelle de tous ses vœux une ONU réformée et adaptée à la nouvelle évolution du monde, une ONU encore plus solidaire et sans cesse performante, plus apte à renforcer la paix et la stabilité dans le monde, pour le bonheur de nos peuples.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Kostyantyn Gryshchenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Gryshchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter à l'occasion de votre accession à l'importante fonction de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je voudrais aussi rendre hommage à S. E. M. Julian Hunte pour son activité hautement professionnelle et fructueuse au timon de l'Assemblée générale.

Il y a un an, dans cette salle, le Secrétaire général de l'ONU avait souligné que les Nations Unies étaient à la croisée des chemins (A/58/PV.7). Cela est toujours vrai aujourd'hui. Nous avons une longue liste de problèmes, mais nous n'avons pas de vision claire sur la façon de les traiter. Pour choisir la bonne voie, pour résoudre le conflit entre les souhaits et les ressources, entre le désirable et le faisable, nous devons nous concentrer sur les priorités.

Je voudrais ébaucher la vision par l'Ukraine des problèmes importants sur lesquels doivent se concentrer les Nations Unies. La tragédie de la ville russe de Beslan et les autres attaques terroristes récentes ne laissent aucun doute sur le fait que la lutte contre le terrorisme est réellement la priorité majeure. Nous exprimons notre sympathie aux victimes et nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Le but recherché par le terrorisme est de semer le chaos, de désorganiser le système mondial de paix et de sécurité instauré et défendu par notre Organisation. Nous devons donc agir collectivement. Nous devons dépasser les vieux préjugés et établir un esprit de confiance et une nouvelle culture de coopération internationale, qui inclurait tout l'éventail des instruments politiques et de ceux qui assurent l'ordre public et la sécurité.

La création d'un nouveau et efficace système d'échange d'informations sur le terrorisme aidera à prévenir de nouvelles attaques et à sauver de précieuses vies humaines. Nous soutenons les points de vue exprimés par les orateurs précédents sur la nécessité d'une approche plus large pour aborder la nature complexe et interdépendante de la sécurité. Afin de prévenir les actes terroristes et d'éradiquer les racines du terrorisme, les Nations Unies doivent promouvoir une meilleure compréhension, un rapprochement mondial entre les différentes civilisations et religions. Il existe des valeurs universelles de paix et de sécurité, qui sont une clef de voûte de notre Organisation et qui peuvent servir de base à une nouvelle atmosphère de tolérance dans le monde.

L'Ukraine, en tant que pays participant activement aux forces de stabilisation en Iraq, est préoccupée par l'insurrection terroriste et la violence continue qui y sévissent. Bien que la situation en Iraq demeure difficile, il y a tout de même certaines tendances positives. L'Ukraine se félicite de la passation de pouvoir au peuple iraquien et de la formation du Gouvernement intérimaire. Il est important de garantir la mise en œuvre effective du calendrier du processus de transition politique globale dans le pays, particulièrement à travers la tenue d'élections libres et justes et avec les critères les plus élevés possibles compte tenu des circonstances actuelles.

La résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité définit clairement le rôle central des Nations Unies dans la transition politique globale dans le pays et dans le processus de reconstruction. Cependant, la crise iraquienne et la lutte internationale contre le terrorisme ont révélé la nécessité de renforcer les Nations Unies en tant qu'instrument clef du maintien de la paix et de la stabilité internationales.

La réforme institutionnelle des Nations Unies, y compris celle du Conseil de sécurité qui doit devenir réellement représentatif et équilibré, constitue une tâche importante. Nous comprenons les raisons derrière les suggestions d'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de sièges, permanents et non permanents, et nous sommes prêts à considérer avec attention les propositions pertinentes. À ce sujet, l'Ukraine accorde la plus haute importance à l'attribution d'un siège additionnel de membre non permanent au Groupe des États d'Europe orientale.

Mais la réforme ne doit pas se limiter aux changements structurels. Nous ne devrions pas avoir à nous y lancer tous les 20 ans dans le but de refléter un nouvel équilibre des pouvoirs sur la scène internationale. Des critères universels et une compréhension commune des dangers et des défis sont nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficience de notre Organisation au XXI^e siècle.

Nous partageons pleinement les vues exprimées par le Secrétaire général à l'ouverture de ce débat général : l'état de droit doit être une priorité, tant au niveau national que dans les affaires internationales. Nous attendons l'issue des délibérations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. L'autorité des Nations Unies doit être accrue, en particulier au moyen d'une plus grande implication dans la prévention et la solution des conflits. Ainsi que l'a souligné le Président de l'Ukraine Leonid Kuchma, la prévention des conflits doit être au centre de la philosophie qui inspire le travail des Nations Unies durant ce nouveau millénaire.

Dans notre région, les conflits gelés en Abkhazie, Ossétie du Sud, au Haut-Karabakh et en Transnistrie doivent être résolus au plus tôt.

En tant que l'un des principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix et le plus important en Europe, l'Ukraine est sérieusement préoccupée par le danger croissant que court le personnel de maintien de la paix. Nous sommes pour l'application universelle

de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et des institutions partenaires et appelons tous les États Membres à se conformer de façon stricte à ses dispositions.

Le rôle des Nations Unies dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement doit être renforcé. Cette année, l'Ukraine célébrera le dixième anniversaire de son accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Sa décision historique d'éliminer le troisième arsenal nucléaire mondial et de renoncer à sa capacité nucléaire a sensiblement amélioré le régime de non-prolifération et la sécurité mondiale. Nous espérons que cet exemple positif sera suivi par d'autres pays, qui entretiennent actuellement le faux espoir de protéger leur sécurité grâce à la possession d'armes nucléaires.

Toutes ces avancées de la communauté internationale peuvent devenir futiles si nos populations succombent à la menace du VIH/sida; celui-ci a tué plus de personnes par an que tous les conflits sur la planète réunis. Nous apprécions hautement le travail effectué par les Nations Unies, ses agences spécialisées et par le Secrétaire général personnellement pour combattre cette pandémie.

L'Ukraine soutient l'initiative de tenir en juin prochain une réunion au sommet pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. En même temps, nous pensons que les millions de nos citoyens qui sont infectés ont besoin d'action concrète. Nous sommes convaincus que le VIH/sida pose un défi fondamental, non seulement pour la santé et le bien-être humains, mais aussi pour la sécurité même de notre monde. À ce niveau, nous attachons un sens particulier à la déclaration par l'Organisation d'une alerte rouge mondiale dans la lutte contre le VIH/sida. L'attention principale doit se porter sur la prévention et le traitement de la maladie. Comme l'a fait remarquer l'année dernière le Président Leonid Kuchma lors de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida, nous devons élaborer un système clair d'encouragement au parrainage de projets médicaux, de même qu'étendre la campagne d'éducation sur la prévention de la pandémie.

Dans le même ordre d'idées, les organes d'information ont un rôle majeur à jouer. L'Ukraine a lancé une campagne médiatique active, impliquant tous les groupes sociaux, et nous sommes prêts à prendre la

tête du mouvement médiatique régional pour la prévention du VIH/sida.

Un autre problème urgent est le trafic des êtres humains, particulièrement des femmes et des enfants. L'Ukraine n'épargne aucun effort dans son approche de ce problème. Cette année, l'Ukraine est devenue signataire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que de ses deux protocoles optionnels. Cependant, faire face à ces questions nécessite une approche globale et la coopération étroite de la communauté internationale. Nous avons besoin de créer un mécanisme véritablement fonctionnel et efficace pour unir les efforts des pays d'origine, de transit et de destination.

Des stratégies efficaces pour lutter contre la traite des êtres humains devraient reposer tant sur des mesures d'application des lois que sur l'amélioration des conditions économiques et sociales des victimes potentielles. L'Ukraine se félicite de la nomination du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et est prête à apporter tout l'appui nécessaire pour mettre en œuvre les mandats respectifs.

L'année dernière le monde a commémoré le soixante-dixième anniversaire de l'horrible famine génocide qui a coûté la vie à plus de 7 millions d'Ukrainiens. Je saisis cette occasion pour dire ma gratitude à tous les États qui ont signé la déclaration conjointe à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor) ou dont les parlements ont adopté des textes de condamnation et de sympathie, et à toutes les organisations et individus qui ont pris part aux événements organisés pour honorer la mémoire des victimes de la Grande Famine.

La communauté internationale doit étudier minutieusement ce phénomène de manière à empêcher qu'il ne se reproduise. Nous espérons que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, qui a été nommé récemment, se concentrera également dûment à cette question.

Presque deux décennies se sont écoulées depuis que l'Ukraine a été frappée par une autre tragédie – la catastrophe de Tchernobyl. L'Ukraine, avec d'autres délégations intéressées, a mis en avant une initiative pour que se tienne, dans le cadre de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au

printemps 2006, une séance plénière spéciale pour rendre hommage aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl.

L'Ukraine a pleinement rempli ses engagements relatifs à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est construire un nouveau sarcophage sûr. Nous pensons que les fonds promis à cette fin par le Groupe des sept en 1995 seront entièrement fournis.

Tchernobyl reste une plaie brûlante, qui prouve tous les jours combien notre monde est fragile et combien il est facile d'endommager la nature. Personne ne devrait remettre en question notre attachement à la préservation de notre environnement. C'est pour cela que l'Ukraine est si sensible à la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de la construction de routes, de nouvelles centrales électriques ou de la réouverture des voies navigables.

Il était à la mode il y a quelques années de critiquer l'Organisation des Nations Unies pour son incapacité à résoudre les problèmes les plus importants. Aujourd'hui, nous venons à cette Assemblée avec la conviction toujours plus grande qu'il n'y a pas de solution de rechange à notre Organisation.

Je suis confiant qu'en dépit de tous les obstacles et doutes du passé, nous pouvons agir pour la réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies qui nous sont communs à tous. Nous pouvons agir rapidement, collectivement et avec clairvoyance.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom du chef de l'État, du Premier Ministre, du Gouvernement et du peuple ivoiriens, mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Afrique est fière, une fois encore, de voir l'un de ses fils à ce poste si prestigieux. Cette marque de confiance de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies traduit la haute appréciation du rôle que jouent votre pays, le Gabon, et son Président, S. E. El Hadj Omar Bongo Ondimba, dans la gestion des

grands dossiers qui marquent l'évolution du monde, et particulièrement de l'Afrique.

Il me plaît aussi de saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié votre prédécesseur, M. Julian Hunte, Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, qui, grâce à son expérience de grand diplomate, s'est brillamment acquitté de sa mission. Il mérite également notre reconnaissance et notre admiration.

Je voudrais enfin adresser mes vifs remerciements au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle actif et déterminant qu'il n'a cessé de jouer à la tête de l'ONU.

Au cours de cette année 2004, le processus de paix et de réconciliation nationale initié à la suite de la signature de l'Accord de Linas-Marcoussis et d'Accra II par les partis et forces politiques ivoiriens, a connu une impasse majeure avec les événements du mois de mars et la suspension des activités du Gouvernement de réconciliation nationale.

La sortie de cette impasse dangereuse appelait une action forte de toutes les parties concernées. Cette action est fort heureusement venue du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui a pris l'initiative d'une réunion de haut niveau sur la Côte d'Ivoire, le 6 juillet 2004 à Addis-Abeba, en marge des travaux du troisième Sommet de l'Union africaine. La principale décision de cette concertation a été la convocation à Accra d'un Sommet consacré à la crise ivoirienne. Ce Sommet, dit d'Accra III, je tiens à le rappeler, a été précédé, sur recommandation de la réunion de haut niveau d'Addis-Abeba, par la tenue des grandes commissions mixtes ivoiro-burkinabé et ivoiro-malienne en juillet 2004, et par un mini-sommet qui a réuni les chefs d'État de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali le 27 juillet 2004 à Bamako.

Au cours de ces rencontres, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali ont convenu, entre autres, de la nécessité d'une redynamisation de leur coopération dans divers domaines, notamment en matière de droits de l'homme; du renforcement des couloirs économiques sécurisés en attendant la réunification de la Côte d'Ivoire; du raffermissement de la coopération en matière de sécurité et de défense, en particulier en ce qui concerne la surveillance des frontières; de l'engagement d'éviter que le territoire d'un État ne serve de base de déstabilisation d'autres États de la sous-région; enfin, de l'engagement des trois pays à

travailler ensemble pour le succès du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) entrepris en Côte d'Ivoire.

Ces différentes rencontres entre la Côte d'Ivoire et ses voisins ont créé un climat de confiance ayant contribué en partie au succès du Sommet d'Accra III, qui a eu lieu dans la capitale ghanéenne le 29 juillet 2004, sous la coprésidence de S. E. M. John Kufuor, Président du Ghana et Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan et en présence d'une dizaine de chefs d'État africains, du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire exécutif de la CEDEAO.

Dans la perspective de la tenue en Côte d'Ivoire d'élections ouvertes, libres et transparentes en 2005, d'importantes décisions assorties d'une feuille de route ont été prises au Sommet d'Accra III. Ainsi, le Président de la République, en raison des graves menaces persistantes contre l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire causées par la crise continue, devrait faire valoir les pouvoirs que lui confère la Constitution, en vue de la mise en œuvre des dispositions de la section III, sur l'éligibilité, du programme du Gouvernement de réconciliation nationale annexé à l'Accord de Linas-Marcoussis pour la fin du mois de septembre 2004.

L'Assemblée nationale devrait, avant fin août 2004, être convoquée en session extraordinaire pour examiner et adopter tous les textes législatifs prévus par l'Accord de Linas-Marcoussis. Les forces politiques ivoiriennes se sont engagées à commencer le DDR au plus tard le 15 octobre 2004. Elles ont demandé par ailleurs au Premier Ministre et au Gouvernement de fixer un calendrier pour la restauration de l'administration d'État et des services publics sur l'ensemble du territoire national.

À ce jour, le bilan de la réforme peut être établi comme suit.

Au niveau politique, il convient de noter la réintégration des trois ministres limogés du Gouvernement de réconciliation nationale et la signature du décret portant délégation de pouvoirs au Premier Ministre, autant d'actes qui ont favorisé la reprise des activités du Gouvernement de réconciliation nationale comme l'attestent les séances du Conseil des ministres tenues depuis lors avec la

participation de l'ensemble des membres du Gouvernement.

Au plan législatif, il me plaît de mentionner la convocation des députés en session extraordinaire depuis le 11 août 2004 pour l'examen des derniers textes issus de l'Accord de Linas-Marcoussis. Je voudrais rappeler que l'Assemblée nationale a déjà adopté les lois sur : l'amnistie; l'identification des personnes et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire; la modification de l'article 26 sur le foncier rural; le financement des partis et groupements politiques et des campagnes électorales sur fonds publics; la déclaration du patrimoine du Président de la République; la ratification du protocole additionnel modifiant et complétant les dispositions de l'article 7 du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Ouagadougou le 30 juin 1989; et enfin, la Commission nationale des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Certains textes sont actuellement en discussion au Parlement, d'autres ne sont pas encore inscrits au rôle de cette institution. Il s'agit des projets de loi portant sur : la révision de l'article 35 de la Constitution relative aux critères d'éligibilité à la Présidence de la République; le régime juridique de la communication audio-visuelle; le statut de l'opposition; la déclaration du patrimoine des personnalités élues; et enfin, la répression de l'enrichissement illicite.

Au plan militaire, la volonté de paix est manifeste. Ainsi, après plusieurs mois d'interruption, les rencontres dites quadripartites, réunissant les Forces de défense et de sécurité et les forces armées des Forces nouvelles, sous l'égide des forces impartiales – l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et l'Opération Licorne – ont repris. Des rencontres sportives se déroulent depuis peu entre les éléments des Forces armées nationales et ceux des Forces nouvelles, dans un climat de fraternité et de convivialité.

Il convient de rappeler que depuis le 4 juillet 2003, les forces armées gouvernementales et les forces armées des Forces nouvelles ont signé un accord marquant la fin de la guerre qui a été respecté jusqu'à ce jour. Je voudrais également souligner que, selon le commandant de la force militaire de l'ONUCI, plus de 90 % des effectifs de la force onusienne de maintien de la paix sont déjà déployés sur le territoire ivoirien. Il ne reste plus qu'un appui du génie militaire pour que cette force soit entièrement opérationnelle.

S'agissant du redéploiement de l'administration dans les zones qui ont connu la guerre, l'opération se poursuit progressivement à la satisfaction des populations locales, notamment dans l'ouest du pays.

En ce qui concerne les présumées violations des droits de l'homme consécutives à la crise et, surtout, dans le souci de lutter contre l'impunité, la Côte d'Ivoire a marqué sa volonté de s'ouvrir à toutes les visites ou enquêtes – au demeurant sollicitées par elle-même – afin de lui permettre d'en prendre la juste mesure.

À ce propos, je puis indiquer que la Côte d'Ivoire a reçu aux mois de janvier et février 2004, la visite de rapporteurs spéciaux sur la liberté d'opinion et d'expression, l'élimination de la discrimination raciale, les migrants et le mercenariat. Au cours de leurs missions, ils ont bénéficié de la coopération pleine et entière des autorités ivoiriennes. Il en est de même pour la commission internationale d'enquête sur les allégations de violation des droits de l'homme des 25 et 26 mars 2004, et la commission internationale d'enquête mise en place en juin 2004 en vue de faire la lumière sur toutes les violations présumées des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002. Il est souhaitable que cette dernière commission, qui vient de boucler ses travaux, apporte un éclairage sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, y compris celles perpétrées récemment à Korhogo.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale ivoirienne a, pour sa part, mis en place une commission d'enquête parlementaire chargée de faire la lumière sur les événements du 19 septembre 2002 et leurs suites en vue de déboucher, selon les vœux de tous, sur une paix et une réconciliation véritables. La paix et la réconciliation nationale sont incompatibles avec l'impunité.

La communauté internationale devra donc aider la Côte d'Ivoire à identifier les auteurs des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire afin qu'ils répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Nous prenons un nouveau départ. Il est permis d'abandonner le poids des inquiétudes pour emprunter le chemin de l'espérance. Nous sommes résolus, tous les Ivoiriens sans exception, à taire définitivement les rivalités qui n'engendrent que haine et rancoeurs et à rassembler nos efforts au service de la paix par le

dialogue. C'est pourquoi nous comptons sur l'appui constant de la communauté internationale à nos efforts de consolidation du dialogue inter-ivoirien, principal levier du retour de la confiance, de la paix et de la réconciliation nationale.

Le Gouvernement ivoirien prend donc acte de la déclaration à la presse faite ce jour sur la situation en Côte d'Ivoire par le Président du Conseil de sécurité, déclaration qu'il considère comme un encouragement à trouver une issue rapide à la crise. La Côte d'Ivoire compte également sur le concours des institutions financières internationales et des pays développés pour la mise en oeuvre du programme de reconstruction nationale et plus spécialement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Qu'il me soit permis d'indiquer que l'indice de sécurité de l'ONU, à son niveau actuel, constitue malheureusement un facteur qui ne facilite pas les contacts et donc l'ouverture de négociations avec les institutions financières internationales. Sa révision à la baisse serait la bienvenue.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour réitérer une fois encore la gratitude du peuple et du Gouvernement de Côte d'Ivoire à la communauté internationale, en particulier à la France, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, à tous les autres pays amis, à l'ONU, à l'Organisation internationale de la francophonie, à l'Union européenne, à l'Union africaine, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, pour leur contribution inestimable qui a permis de surmonter jusqu'à présent bien des obstacles.

La situation en Côte d'Ivoire ne l'empêche pas de jeter un regard sur ce qui se passe ailleurs, surtout sur le continent africain. La sous-région ouest-africaine fait face aux crises du Libéria, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire. Des lueurs d'espoir existent pour une fin prochaine de ces situations mais cet optimisme est fortement tempéré par la persistance de fléaux tels les trafics d'enfants, de stupéfiants, d'armes légères, le mercenariat, le phénomène des enfants soldats, le terrorisme, pour ne citer que ceux là. Aussi, le renforcement d'une lutte coordonnée contre ces fléaux, sous l'égide de la CEDEAO, avec l'aide de la communauté internationale, s'avère-t-il nécessaire.

La Côte d'Ivoire adhère à tous les mécanismes de prévention et de gestion des conflits existants et entend

s'impliquer entièrement dans toutes les initiatives prises en faveur de la paix et de la stabilité aux niveaux mondial, continental et régional. Dans ce cadre, elle apporte sa contribution à l'élaboration d'une stratégie de pacification et de stabilisation de la région ouest-africaine.

Les situations en République démocratique du Congo, au Burundi, au Darfour, au Moyen-Orient et en Iraq nous interpellent au plus haut point et nécessitent une attention soutenue de la communauté internationale. Elles démontrent également de manière indéniable la nécessité du renforcement du multilatéralisme dans le règlement des conflits que connaît le monde.

En ce qui concerne la réforme de l'ONU et particulièrement la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais réaffirmer le soutien de la Côte d'Ivoire à la « position commune africaine », plusieurs fois exprimée à cette tribune, en faveur d'un Conseil de sécurité élargi, avec deux sièges permanents et trois autres sièges non permanents pour l'Afrique.

Les pays du tiers-monde, qui doivent faire face à nombre de difficultés, ne pourront pas, à l'évidence, atteindre les Objectifs du Millénaire alors que 2015 approche à grands pas. Cependant, loin de se laisser gagner par le défaitisme, l'Afrique s'est dotée d'un nouvel instrument de développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont les recommandations sont intégrées dans les stratégies nationales et sous-régionales de développement et de lutte contre la pauvreté. Le continent africain attend de la communauté internationale la mise en œuvre des engagements issus des grandes conférences internationales, notamment ceux pris par le Groupe des Huit en faveur du NEPAD.

Je voudrais clore mon propos par un appel à la solidarité de tous face aux nombreux périls qui menacent la paix et la sécurité internationale. Dans cette optique, la Côte d'Ivoire invite au respect des engagements et des accords de paix conclus de concert par tous les États. De l'avis de mon pays, cet engagement actif et opiniâtre dans la prévention des conflits comporte au moins trois composantes : la diplomatie préventive fondée sur un système d'alerte rapide, l'éducation pour la paix et enfin, la lutte contre la pauvreté pour un développement durable. Dès lors, les conditions d'une coexistence pacifique étant ainsi

réunies, le monde entier pourra évoluer vers un mieux-être et un bonheur partagés.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Chirau Ali Mwakwere, Ministre des affaires étrangères de la République du Kenya.

M. Mwakwere (Kenya) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole pour la première fois devant l'Assemblée générale. Au nom de ma délégation et en mon nom propre, je vous transmets, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je suis persuadé que, sous votre conduite et grâce à votre expérience et vos qualités professionnelles, la session sera couronnée de succès. Je voudrais également rendre hommage à S. E. M. Julian Hunte pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

Le Kenya est convaincu qu'un système des Nations Unies dynamique, prêt à agir et représentatif est le souhait de tous les États Membres. Ma délégation se félicite des efforts en cours pour réorganiser et revitaliser l'ONU afin de la rendre plus efficace et efficiente. L'effort de revitalisation doit réaffirmer la place de l'Assemblée générale en tant qu'organe de décision éminent de l'ONU, comme cela est envisagé dans la Charte des Nations Unies. S'agissant du Conseil de sécurité, il devrait être élargi, démocratisé et rendu plus représentatif pour refléter la composition de l'Organisation au XXI^e siècle. Nous attendons avec intérêt les conclusions du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nommé par le Secrétaire général à la session de l'an dernier de l'Assemblée générale.

Je rends hommage au Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour sa détermination et ses efforts pour veiller à ce que les bureaux des Nations Unies disposent des capacités nécessaires, en particulier l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui est la seule entité des Nations Unies ayant son siège dans un pays en développement. Nous sommes encouragés de constater que, durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, des crédits ont été alloués pour améliorer et moderniser les installations de conférence de l'Office de Nairobi. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. Nous demandons instamment au Secrétaire général d'accroître notablement la part du

budget ordinaire dans le financement de l'Office afin de l'aligner sur les arrangements administratifs et financiers des bureaux des Nations Unies similaires installés à Genève et à Vienne.

La production, le stockage, le transfert, et l'emploi des mines antipersonnel sont des problèmes revêtant d'énormes proportions qui ont causé des souffrances indicibles aux populations dans le monde et en Afrique, continent le plus touché par les mines. Le Kenya est honoré d'accueillir la première Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction – la Convention d'Ottawa.

La Conférence – également connue sous le nom de Sommet de Nairobi de 2004 pour un monde sans mines – aura lieu du 29 novembre au 4 décembre. Parmi les manifestations prévues figureront les cérémonies préparatoires du 28 novembre, présidées par le Président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki, qui a adressé des invitations aux dirigeants du monde pour qu'ils participent à la Conférence. Je saisis cette occasion pour inviter chacun de ceux qui sont présents ici à participer à la Conférence au niveau le plus élevé. Je les encourage également à profiter de leur présence à Nairobi pour faire l'expérience de l'hospitalité kenyenne, et en particulier de ses safaris de réputation mondiale ainsi que des plages sablonneuses le long des côtes kenyennes.

La paix, la sécurité et la stabilité internationales sont des préalables au développement durable. Le Kenya a reconnu avant l'heure que la paix et la stabilité devraient être la pierre angulaire de ses politiques nationale et étrangère. Ainsi le Kenya a pris une part active à la recherche de solutions pacifiques aux conflits dans notre sous-région, en Afrique et dans le reste du monde. Dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Kenya préside le processus de paix du Sud-Soudan et le processus de réconciliation somalien. J'ai le plaisir d'annoncer que des jalons ont été posés dans le processus de paix au Soudan depuis la signature des premiers protocoles en 2002. La Déclaration de Nairobi relative à la dernière phase du processus de paix au Soudan a été signée le 5 juin 2004.

Bien que le processus ait été long et pénible, un accord de paix final est en vue pour ce conflit vieux de 20 ans. Je voudrais lancer un appel à la communauté

internationale pour qu'elle renforce son appui et son engagement à aider le peuple soudanais à parvenir à la paix par un dialogue constructif. J'ai également l'espoir que les faits survenus dans la région du Darfour n'influenceront pas sur l'évolution positive intervenue dans le cadre du processus de Naivasha. Toutefois, la reconstruction après le conflit nécessitera des ressources considérables. La communauté internationale doit relever le défi.

S'agissant du processus de paix en Somalie, j'ai le plaisir de faire état de faits nouveaux encourageants survenus ces dernières semaines et montrant que les Somaliens sont disposés à faire une place à la paix après 14 années de chaos. À la mi-août, 275 membres du Parlement ont été élus par des représentants du peuple somalien, et le Parlement fédéral de transition de la République somalienne a pris ses fonctions le 29 août à Nairobi. Le Parlement a par la suite élu son Président le 15 septembre. Le Président de la République devrait être élu le mois prochain. Le processus a été long et coûteux, mais notre détermination et notre optimisme nous portent à espérer qu'un gouvernement fédéral somalien sera mis en place d'ici la fin de l'année. La présence d'un gouvernement à Mogadishu ne devrait toutefois pas être une fin en soi, mais le début d'un long cheminement vers la paix, la stabilité et le développement.

Je lance un appel à la communauté internationale, et en particulier à l'ONU, pour qu'elle œuvre avec diligence et apporte au nouveau gouvernement l'appui nécessaire au renforcement des capacités, à l'infrastructure et à la sécurité et autre soutien logistique. Je voudrais exprimer la gratitude du Kenya pour l'aide offerte par le Forum de partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, par l'ONU et par la communauté internationale dans son ensemble aux deux processus de paix.

Les conflits de longue date dans notre sous-région ont entraîné la prolifération des armes légères, qui constitue un problème de sécurité fort préoccupant pour mon pays et pour d'autres. Par exemple, le Kenya a été à l'avant-garde des initiatives régionales pour lutter contre cette menace. En mars 2000, le Kenya a accueilli la première Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, qui a abouti à la

Déclaration. En avril 2004, le Kenya a accueilli la deuxième Conférence ministérielle d'examen de la Déclaration de Nairobi, qui a adopté le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères. Ces efforts ont visé à consolider le cadre régional dans lequel on pourra aborder le problème de la prolifération en vue d'améliorer la sécurité pour que les hommes et les femmes de la région puissent réorienter leurs énergies et leurs ressources vers des activités économiques utiles.

Le Kenya salue donc et appuie pleinement la convocation de la conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, prévue du 17 au 20 novembre 2004 à Dar es-Salaam en Tanzanie. Ma délégation rend hommage à l'ONU et à l'Union africaine qui ont mobilisé les énergies et les ressources nécessaires aux préparatifs de la conférence.

La menace du terrorisme international reste réelle. Nous condamnons sans réserve tout acte de terrorisme international.

Au nom de ma délégation et au nom du peuple kenyan, j'exprime nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple russes, à la suite des récents actes barbares de terrorisme contre des écoliers innocents, ainsi que leurs parents et leurs enseignants tout aussi innocents à Beslan. Le Kenya a aussi été récemment victime d'actes de terrorisme. Nous sommes par conséquent plus persuadés que jamais de la nécessité de s'attaquer à ce problème de manière collective. Aucun pays, malgré toute son ingéniosité, n'a la capacité d'y faire face de lui-même avec succès. Je voudrais assurer à l'Assemblée que le Kenya appuie pleinement les efforts internationaux en vue de régler ce problème. Les efforts collectifs à cet égard doivent passer par la coopération internationale ainsi que par le partage d'informations et de renseignements, sous la coordination de l'ONU.

Dans le contexte des efforts internationaux destinés à faire prévaloir la paix et la sécurité, nous saluons de la décision prise par l'Union africaine de créer une force africaine en attente. Le Kenya a l'honneur d'accueillir un de ses centres régionaux, la Brigade pour l'Afrique de l'Est. Nous sommes prêts à offrir les installations et l'appui logistique nécessaires au centre. Sur la scène internationale, le Kenya fournit depuis longtemps des contingents dans le cadre des opérations de maintien de la paix, et nous continuerons

d'y participer activement avec les autres nations, sous l'égide de l'ONU. Nous appelons la communauté internationale à aider l'Union africaine à la création de cette force, qui sera un des principaux instruments pour assurer la paix et la sécurité sur le continent.

La pauvreté reste un obstacle majeur au développement durable, notamment des pays en développement. Les tendances actuelles indiquent que les pays de l'Afrique subsaharienne ne réaliseront pas les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'an 2015. Nous soulignons l'importance d'atteindre le huitième objectif du Millénaire pour le développement, qui est la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, et notamment pour les pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Nous attendons donc avec impatience la tenue en 2005 de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée, chargée d'examiner l'application et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et autre, y compris l'application de la Déclaration du Millénaire.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra également de l'efficacité avec laquelle nous nous attaquerons à la pandémie du VIH/sida et aux autres maladies transmissibles qui lui sont liées, entre autres problèmes. En Afrique subsaharienne, cela a réduit à néant les acquis économiques et sociaux obtenus ces dernières années. Les gouvernements doivent élaborer des programmes stratégiques déterminant les domaines d'intervention prioritaires comme la prévention, le plaidoyer, le traitement, les soins et l'appui. Il est également important d'atténuer les effets socioéconomiques et de poursuivre la recherche. Nous exprimons notre reconnaissance à nos partenaires de développement et au Fonds mondial de l'ONU pour l'appui et les ressources fournis dans la lutte contre ces maladies. Nous espérons qu'ils continueront de nous fournir cette assistance.

Au niveau régional, des progrès considérables ont été réalisés en vue de l'intégration économique régionale. Le Protocole portant création de l'Union douanière de la Communauté d'Afrique de l'Est, signé le 2 mars 2004 par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, est destiné à créer une zone unique d'investissement et d'échanges. Nous espérons que cette évolution positive

encouragera l'investissement étranger direct ainsi que l'investissement local dans la sous-région.

Nous nous félicitons de l'appui accordé à l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par l'ONU et les pays du Groupe des Huit. Nous regrettons cependant de constater que les engagements souscrits au titre de l'initiative du NEPAD ne se sont pas pleinement concrétisés et nous appelons nos partenaires de développement à honorer leurs promesses.

Le Kenya fait face cette année à une grave famine provoquée par la sécheresse, qui touche une grande partie de la population. Par conséquent, le Kenya et l'ONU ont lancé un appel conjoint d'assistance pour juguler la famine. Nous exprimons notre reconnaissance au Programme alimentaire mondial, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires et aux donateurs bilatéraux pour leur intervention rapide. Cependant, nous avons besoin d'une aide accrue.

Pour parvenir à la stabilité économique et au développement à long terme, le Gouvernement kenyan s'est lancé dans une stratégie de reprise économique pour la création de richesses et d'emplois, destinée à revigorer l'économie et à accroître le bien-être de notre peuple. D'autres mesures ont également été prises pour améliorer le bien-être du peuple kenyan. Cela comprend l'amélioration et la promotion du bien-être des enfants grâce à une éducation primaire obligatoire et gratuite et à la reconnaissance du rôle essentiel joué par les femmes dans le développement.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle important de l'ONU dans les affaires du monde. Ce rôle pourrait être grandement renforcé en respectant les dispositions de la Charte et l'état de droit. Les États Membres doivent respecter ces instruments dans leurs relations internationales.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Le Cong Phung, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

M. Le Cong Phung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation vietnamienne, de vous féliciter, Monsieur le Président, fils remarquable du Gabon et d'Afrique – avec lesquels le Viet Nam a toujours entretenu des

relations chaleureuses et amicales – à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que sous votre conduite éclairée, la présente session sera couronnée de succès. J'aimerais également saisir cette occasion pour dire combien nous avons apprécié les efforts considérables déployés par le Président sortant, M. Julian Hunte, ainsi que sa contribution remarquable aux travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

À l'approche de la cinquième année du XXI^e siècle, nous ne pouvons manquer de nous demander si le monde est plus sûr, plus équitable – ou, de façon plus générale – si c'est un meilleur endroit pour vivre. En raison de tout ce qui s'est produit au cours de l'année écoulée, la réponse à cette question ne peut malheureusement pas être affirmative.

Le massacre barbare et inhumain d'otages qui vient de se produire à l'école de Beslan (Russie), son ampleur et la façon dont il a été commis nous montrent que le terrorisme est plus brutal que jamais, qu'il s'est propagé pratiquement aux quatre coins de la planète et qu'il n'épargne aucune nation. Je voudrais dans cette enceinte redire la position du Gouvernement vietnamien qui dénonce tout acte de terrorisme, quel qu'il soit. Nous exhortons la communauté internationale à renforcer la coopération afin d'éliminer le terrorisme du monde civilisé. Nous avons à plusieurs reprises réaffirmé notre position fondamentale, à savoir que pour être efficace et pour bénéficier d'une participation élargie et d'un vaste appui, la lutte contre le terrorisme doit être menée conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, loin de toute sélectivité et de l'imposition de deux poids, deux mesures.

Un examen approfondi révèle que telle n'est pas la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Pour la deuxième fois en deux ans, en avril dernier, poursuivant son objectif séparatiste de créer « l'État indépendant des Degar », Kok Ksor et l'organisation qu'il a créée, la Fondation des montagnards, a fomenté de violentes émeutes terroristes dans les hauts plateaux du centre du Viet Nam, menaçant gravement la sécurité et l'intégrité territoriale de notre pays. Encore aujourd'hui, ils continuent de bénéficier d'une protection injustifiée de la part de certaines forces.

Bien qu'encouragés de voir la coopération et les liens d'amitié tendre à se resserrer entre les pays et les régions, nous n'en sommes pas moins préoccupés de voir les conflits et d'autres menaces gagner du terrain dans différentes régions, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique. Le peuple iraquien n'a pas encore véritablement goûté à la paix. Les menaces non conventionnelles qui pèsent sur la sécurité, comme les stupéfiants, la propagation des maladies, la criminalité transnationale organisée et la dégradation de l'environnement, continuent d'avoir des retombées néfastes sur le quotidien des peuples et le développement des nations.

L'année 2005 approche. Nous nous apprêtons à faire le point sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Un fait indéniable est qu'il reste de moins en moins de temps pour réussir le développement et l'intégration économiques des pays en développement, le fossé ne cessant de se creuser entre les pays riches et les pays pauvres ainsi qu'entre les riches et les pauvres d'une même nation. Selon un récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le rapport entre le pays le plus riche et le plus pauvre est à présent de 74 à 1. Face à cette réalité, le plus décourageant est que la proportion des ressources consacrées au développement économique ne cesse de diminuer. L'an dernier, par exemple, les dépenses militaires des pays riches ont atteint plus de 700 milliards de dollars, soit 10 fois plus que le total de l'aide publique au développement allouée aux pays en développement.

Au lieu de se voir promettre une aide accrue au développement, les pays en développement sont victimes de pratiques déloyales dans le commerce international. Une bonne illustration en est la mise en œuvre de mesures protectionnistes sous la forme de droits antidumping imposés sur le poisson-chat et la crevette vietnamiens, ainsi que sur d'autres produits similaires provenant de pays en développement. Ces droits antidumping sur les exportations vietnamiennes de crevettes, injustement imposés par les États-Unis, ont infligé de lourdes pertes aux 3,5 millions de fermiers vietnamiens modestes qui tirent directement et indirectement leurs revenus de la pêche à la crevette. Non seulement cette pratique est contraire aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais de surcroît, elle sape la lutte contre la pauvreté engagée par le Gouvernement vietnamien tout

en compromettant les effets de l'assistance technique fournie par des organes internationaux comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque asiatique de développement et divers organismes des Nations Unies.

Dans un monde où l'injustice et l'incertitude perdurent, c'est à la fois le désir de toutes les nations et la tâche principale de la communauté internationale de créer des conditions plus pacifiques et plus justes qui soient propices au développement et à la prospérité. De telles conditions ne peuvent être créées que si toutes les nations appliquent scrupuleusement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et du droit international, dont le respect est primordial pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays et pour la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En tant que la plus grande organisation multilatérale dans le monde, l'ONU est la seule entité qui soit pleinement à même de créer ces nouvelles conditions.

Le Viet Nam estime que, pour s'acquitter de ce rôle vital, l'ONU devrait être réformée de façon à accroître son efficacité et son caractère démocratique. Nous apprécions grandement les efforts actuellement déployés par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement et nous espérons que le Groupe pourra présenter des recommandations susceptibles de servir de base aux États Membres pour tenir des débats approfondis afin de définir des mesures concrètes qui puissent être rapidement mises en œuvre de façon à satisfaire l'attente mondiale d'une ONU renouvelée, efficace et plus démocratique.

À cet égard, le Viet Nam est d'avis que, pour accroître le caractère démocratique, l'efficacité et la transparence du Conseil de sécurité et pour qu'il agisse véritablement au nom de tous les États Membres, comme énoncé dans la Charte, il importe d'élargir le Conseil de sécurité, en augmentant aussi bien le nombre des membres non permanents que celui des membres permanents, et en veillant à ce que les pays en développement soient mieux représentés au sein de cet important organe. Nous souhaitons dire une nouvelle fois que nous sommes favorables à ce que le Japon, l'Allemagne, l'Inde et d'autres pays de différents continents deviennent membres permanents d'un Conseil de sécurité élargi.

Un monde plus pacifique, plus juste et plus favorable au développement exige des relations économiques internationales fondées sur l'égalité, l'intérêt mutuel, le partage des responsabilités et la réalisation des promesses. Les pays développés devraient sérieusement s'employer à honorer leur engagement d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut au titre de l'aide publique au développement; à alléger plus largement, plus rapidement et plus en profondeur la dette des nations pauvres; à financer les projets de développement; et à créer des conditions plus équitables et plus favorables pour les pays en développement afin qu'ils puissent avoir accès au marché mondial et adhérer à l'OMC.

Le Viet Nam estime que la coopération et la constitution de nouveaux partenariats au niveau régional et interrégional entre les pays développés et ceux en développement permettraient d'instaurer des conditions équitables et propices au développement et de veiller à ce que tous les pays bénéficient de la mondialisation. Nous saluons l'idée de nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique actuellement examinée par les pays des deux continents. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est digne d'éloges. Le Viet Nam attache une grande importance au développement d'une coopération Sud-Sud, surtout avec les pays africains, comme en témoigne la formule « deux plus un », suivant laquelle le Viet Nam et un pays africain coopèrent dans le domaine du développement agricole, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Aspirant à un resserrement de la coopération avec les pays en développement et à une augmentation de l'aide qui leur est fournie, nous demandons la levée des embargos injustes, en particulier le blocus unilatéral appliqué à Cuba depuis des années, causant des difficultés et des souffrances indicibles au peuple cubain.

Le Viet Nam a toujours eu pour ligne de conduite de soutenir la juste cause du peuple palestinien qui lutte pour ses droits inaliénables. Nous engageons vivement les parties concernées à s'abstenir de recourir à la violence, à cesser tous actes de cette nature et à participer activement à la mise en œuvre de la Feuille de route vers la paix pour un règlement juste et durable, qui tienne compte des intérêts des parties concernées au service de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Il est présentement urgent pour le peuple iraquien que la paix et la sécurité soient rétablies en Iraq et que le pays soit reconstruit. Le Viet Nam est préoccupé par l'escalade de la violence contre les civils innocents. Nous espérons que la situation en Iraq sera bientôt stabilisée de façon que les Iraquiens puissent se consacrer à la reconstruction et au développement de leur nation.

L'ONU devrait jouer un rôle plus actif en Iraq, un rôle proportionné à son mandat. Le Viet Nam a participé à la conférence sur la reconstruction de l'Iraq et il est disposé à prendre une part plus active à ce processus.

Dans le cadre de la réforme nationale et du processus de développement mis en œuvre ces 18 dernières années, nous avons surmonté d'énormes obstacles pour atteindre l'objectif de devenir une population riche, un pays fort, et une société juste, démocratique et civilisée. Nous avons obtenu des résultats encourageants. Ces 10 dernières années, la croissance annuelle moyenne de notre produit intérieur brut s'est maintenue à 7,4 %, alors que le nombre de foyers pauvres a été réduit de moitié. Une importance particulière a été donnée au développement centré sur l'individu. Nous sommes déterminés à maintenir une croissance économique forte allant de pair avec le développement de la culture, la promotion du progrès social et de l'égalité, l'amélioration des conditions de vie de la population, et surtout la réalisation de l'objectif de devenir un pays industrialisé d'ici à 2020.

Compte tenu de nos premiers succès substantiels et du fait que nous nous sommes engagés sur la bonne voie, le Programme des Nations Unies pour le développement, dans son troisième rapport sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement au Viet Nam durant l'année 2003, a estimé que le Viet Nam serait en mesure de surmonter ses difficultés et d'atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à toutes les institutions des Nations Unies de l'aide efficace qu'elles nous ont apportée. Les institutions des Nations Unies au Viet Nam ont pris d'importantes mesures pour renforcer encore l'efficacité de la coopération, en particulier celles participant au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Nous sommes résolus à continuer de travailler avec elles pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre de son processus de réforme, le Viet Nam conduit une politique étrangère caractérisée par l'ouverture, l'indépendance, la souveraineté et la diversification de ses relations, notamment multilatérales, et il entend être l'ami et le partenaire fiable de tous les pays qui luttent pour l'indépendance, la paix, le développement et la coopération. Accroître la coopération régionale et interrégionale est une orientation constante et une composante inséparable de la politique du Gouvernement vietnamien en faveur d'une plus grande intégration internationale. Le Viet Nam participe activement aux activités de coopération économique menées dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Conférence Asie-Pacifique sur la microscopie électronique et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Au sein de l'ANASE, le Viet Nam travaille étroitement avec d'autres pays membres à la promotion de la coopération régionale grâce à des activités, telles que la création d'une communauté de sécurité, d'une communauté économique et d'une communauté socioculturelle de l'ANASE, l'Initiative d'intégration de l'ANASE, l'initiative de coopération régionale dans le bassin du Mékong, et les triangles de développement. L'ANASE attache une grande importance à la promotion de ses relations avec les partenaires de dialogue. Des mesures énergiques sont

prises pour créer des zones de libre-échange entre l'ANASE et la Chine, le Japon et la République de Corée, et pour promouvoir un partenariat économique plus étroit avec les États-Unis, l'Union européenne, la Russie et l'Inde, y compris grâce à des zones de libre-échange. Le Viet Nam estime qu'une coopération pluridimensionnelle en Asie du Sud-Est apportera une contribution importante à la création de conditions pacifiques, justes et favorables aux pays de la région.

Preuve de sa détermination à prendre une part plus active aux cadres de coopération internationaux et interrégionaux, le Viet Nam accueillera le cinquième Sommet Asie-Europe à Hanoi au mois d'octobre de cette année ainsi que le Sommet de l'APEC en 2006. Nous sommes candidats à l'élection à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2008-2009. Dans le cadre de ces efforts importants, nous espérons pouvoir continuer à compter sur l'appui et la coopération de la communauté internationale.

Notre village planétaire attend ardemment l'avènement d'un monde plus pacifique, plus stable et propice au développement et à une prospérité partagée. En unissant nos efforts, nous ferons de ce rêve une réalité.

La séance est levée à 18 h 10.